

Corporation Fiera Capital

États financiers consolidés



Pour les exercices clos les
31 décembre 2025 et 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États consolidés du résultat net	6
États consolidés du résultat global	7
États consolidés de la situation financière	8
États consolidés des variations des capitaux propres	9
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	11-74

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de
Corporation Fiera Capital

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation Fiera Capital (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Goodwill — se reporter aux notes 3 et 11 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

L'évaluation, par la société, de la perte de valeur du goodwill au niveau du secteur opérationnel, soit le niveau le plus bas au sein de la Société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction, exige d'évaluer si la valeur comptable du secteur opérationnel des services de gestion d'actifs (le « secteur ») excède sa valeur recouvrable déterminée au moyen d'un modèle des flux de trésorerie actualisés. Cela nécessite de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses importantes au moyen de budgets et de prévisions des flux de trésorerie. La valeur recouvrable du secteur excédait sa valeur comptable à la date d'évaluation, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Bien que la détermination de la valeur recouvrable du secteur repose sur plusieurs estimations et hypothèses, ce sont celles concernant les prévisions de croissance des produits et le taux d'actualisation qui présentent le degré de subjectivité le plus élevé. Ces hypothèses nécessitent de la part de l'auditeur un travail d'audit plus étendu et l'exercice d'un degré élevé de jugement, notamment le recours à des spécialistes en juste valeur.

Traitement de la question pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard des prévisions de croissance des produits ainsi que du taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur recouvrable du secteur :

- Nous avons évalué le caractère raisonnable des taux de croissance prévus des produits en testant les hypothèses clés sous-jacentes par les moyens qui suivent :
 - Nous avons comparé les variations prévues des actifs sous gestion de chaque plateforme de placement avec les variations historiques en tenant compte des variations récentes des flux d'investissement dans les fonds connexes, des relations de sous-conseil importantes et des rendements historiques du marché.
 - Nous avons évalué le caractère raisonnable des taux prévus des honoraires de gestion de chaque plateforme de placement en les comparant avec les taux historiques des honoraires de gestion.
- Avec l'aide de spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable du taux d'actualisation, en testant les informations de base sous-tendant la détermination du taux d'actualisation et en établissant de façon indépendante une fourchette de taux d'actualisation aux fins de comparaison avec le taux d'actualisation choisi par la direction.

Acquisition d'actions additionnelles d'une plateforme de placement immobilier – se reporter aux notes 3 et 4 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société a acquis des actions additionnelles dans le capital social d'une plateforme de placement immobilier spécialisée dans les habitations locatives, ce qui a fait passer sa participation d'environ 33 % à 51 %. La convention entre actionnaires prévoit une période d'emploi continu (la « modalité relative à l'emploi ») avant que les actionnaires membres de la direction n'aient pleinement accès à la juste valeur de leurs actions. Par conséquent, leur participation est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, laquelle est passée en charges sur la période d'acquisition des droits (soit sept années à compter de la date d'acquisition) et représentera à la fin de cette période, si le lien d'emploi est maintenu, une participation ne donnant pas le contrôle.

La direction a dû porter des jugements pour déterminer le traitement comptable de la modalité relative à l'emploi et s'il s'agissait d'une charge au moment de l'acquisition. L'audit du traitement comptable de la modalité relative à l'emploi a requis de notre part un degré élevé de jugement et d'efforts, notamment le recours à des spécialistes des questions techniques en comptabilité.

Traitement de la question pendant l'audit

Nous avons notamment mis en œuvre les procédures d'audit suivantes à l'égard de la détermination du traitement comptable de la modalité relative à l'emploi :

- Nous avons obtenu et évalué les contrats exécutés pour déterminer si tous les faits et circonstances clés ont été pris en compte dans l'évaluation de la direction;
- Avec l'aide de spécialistes des questions techniques en comptabilité, nous avons examiné l'évaluation faite par la direction en analysant les faits et circonstances précis par rapport aux directives comptables pertinentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous planifions et réalisons l’audit du groupe afin d’obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d’une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d’audit effectués pour les besoins de l’audit du groupe, et assumons l’entière responsabilité de notre opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s’il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

L’associé responsable de la mission d’audit au terme de laquelle le présent rapport de l’auditeur indépendant est délivré est Haik (Haig) Vanlian.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 25 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123838

Corporation Fiera Capital

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)

	2025	2024
	\$	\$
Produits (notes 22 et 30)		
Honoraires de gestion	609 152	611 995
Honoraires de performance	23 189	24 778
Commissions d'engagement et frais de transaction	17 385	16 258
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées (note 8)	6 615	12 428
Autres produits	16 656	23 164
	672 997	688 623
Charges		
Frais de vente et charges générales et administratives (note 23)	497 442	514 324
Amortissements	47 595	49 102
Coûts de restructuration, frais liés aux acquisitions et autres coûts (note 5)	25 125	14 871
	570 162	578 297
Résultat avant les éléments qui suivent :	102 835	110 326
Intérêts sur la dette à long terme et les débetures (note 24)	48 040	47 903
Intérêts sur les obligations locatives, la conversion des monnaies étrangères et les autres charges financières (note 25)	2 014	12 994
Profit sur les placements, montant net	(1 615)	(772)
Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat et autres (notes 4 et 14)	(1 423)	(1 717)
Réévaluation d'un placement lié à une acquisition (note 4)	(12 730)	—
Autres charges (produits) (notes 27 et 29)	(172)	1 948
Résultat avant l'impôt sur le résultat	68 721	49 970
Charge d'impôt sur le résultat (note 16)	17 164	14 708
Résultat net	51 557	35 262
Résultat net attribuable :		
Aux actionnaires de la Société	39 047	24 987
À la participation ne donnant pas le contrôle	12 510	10 275
	51 557	35 262
Résultat net par action (note 20) :		
De base	0,36	0,23
Dilué	0,34	0,23

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Fiera Capital

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Résultat net	51 557	35 262
Autres éléments du résultat global :		
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat net :		
Couvertures de flux de trésorerie (note 14)	1 621	(2 071)
Conversion des monnaies étrangères	(7 513)	27 531
Autres éléments du résultat global	(5 892)	25 460
Résultat global	45 665	60 722
Résultat global attribuable :		
Aux actionnaires de la Société	33 155	50 447
À la participation ne donnant pas le contrôle	12 510	10 275
	45 665	60 722

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Fiera Capital

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 679	35 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	1 851	2 109
Créances clients et autres débiteurs (note 9)	155 536	154 011
Placements (note 14)	9 105	9 204
Tranche courante des actifs dérivés (note 14)	—	12 892
Charges payées d'avance et autres actifs (note 10)	18 566	23 709
	226 737	237 281
Actifs non courants		
Goodwill (note 11)	673 217	663 352
Immobilisations incorporelles (note 11)	171 329	198 880
Immobilisations corporelles (note 12)	16 518	17 615
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 13)	38 859	42 629
Impôt sur le résultat différé (note 16)	40 366	35 529
Placements à long terme (note 14)	20 690	16 952
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (note 8)	18 991	19 578
Autres actifs non courants (note 14)	16 041	19 659
	1 222 748	1 251 475
Passifs		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 15)	145 910	151 964
Tranche courante des passifs fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 21)	15 997	14 372
Tranche courante des obligations locatives (note 13)	9 198	13 712
Provisions de restructuration (note 5)	4 191	1 118
Tranche courante des passifs dérivés (note 14)	7 209	811
Dépôts-clients et produits différés	6 572	5 728
	189 077	187 705
Passifs non courants		
Dettes à long terme (note 17)	522 423	534 447
Déventures (note 18)	176 443	164 939
Obligations locatives (note 13)	54 836	55 413
Passifs fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 21)	3 173	3 369
Impôt sur le résultat différé (note 16)	6 333	7 335
Autres passifs non courants (note 14)	4 194	4 547
	956 479	957 755
Capitaux propres attribuables :		
Aux actionnaires de la Société	261 211	285 065
À la participation ne donnant pas le contrôle	5 058	8 655
	266 269	293 720
	1 222 748	1 251 475

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

/s/ Jean-Guy Desjardins

Jean-Guy Desjardins, administrateur

/s/ Gary Collins

Gary Collins, administrateur

Corporation Fiera Capital

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2024		845 071	10 737	(573 533)	2 790	285 065	8 655	293 720
Résultat net		—	—	39 047	—	39 047	12 510	51 557
Autres éléments du résultat global		—	—	—	(5 892)	(5 892)	—	(5 892)
Résultat global		—	—	39 047	(5 892)	33 155	12 510	45 665
Charge de rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, déduction faite de l'impôt différé	21, 23	—	6 570	—	—	6 570	—	6 570
Charges liées aux acquisitions	4, 5	—	2 909	—	—	2 909	—	2 909
Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions assujetties à des restrictions et unités assorties de droits à la plus-value réglées	19	2 046	(839)	—	—	1 207	—	1 207
Dividendes	19	—	(478)	(58 070)	—	(58 548)	(16 107)	(74 655)
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	19	677	—	—	—	677	—	677
Rachat et annulation d'actions	19	(14 736)	4 912	—	—	(9 824)	—	(9 824)
Solde au 31 décembre 2025		833 058	23 811	(592 556)	(3 102)	261 211	5 058	266 269
Solde au 31 décembre 2023		829 360	22 618	(506 674)	(22 670)	322 634	4 595	327 229
Résultat net		—	—	24 987	—	24 987	10 275	35 262
Autres éléments du résultat global		—	—	—	25 460	25 460	—	25 460
Résultat global		—	—	24 987	25 460	50 447	10 275	60 722
Charge de rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, déduction faite de l'impôt différé	21, 23	—	7 410	—	—	7 410	—	7 410
Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat	19	9 958	—	—	—	9 958	—	9 958
Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions assujetties à des restrictions et unités assorties de droits à la plus-value réglées	19	12 242	(20 327)	—	—	(8 085)	—	(8 085)
Dividendes	19	—	—	(91 846)	—	(91 846)	(6 215)	(98 061)
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	19	660	—	—	—	660	—	660
Rachat et annulation d'actions	19	(7 149)	1 036	—	—	(6 113)	—	(6 113)
Solde au 31 décembre 2024		845 071	10 737	(573 533)	2 790	285 065	8 655	293 720

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Fiera Capital

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Résultat net	51 557	35 262
Ajustements au titre de ce qui suit :		
Amortissements	47 595	49 102
Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat et autres (notes 4 et 14)	(1 423)	(1 717)
Réévaluation d'un placement lié à une acquisition (note 4)	(12 730)	—
Rémunération fondée sur des actions (notes 21 et 23)	18 537	21 465
Charges liées aux acquisitions sans effet sur la trésorerie (notes 4 et 5)	2 909	—
Intérêts sur la dette à long terme et les débentures (note 24)	48 040	47 903
Intérêts sur les obligations locatives, la conversion des monnaies étrangères et les autres charges financières (note 25)	2 014	12 994
Charge d'impôt sur le résultat (note 16)	17 164	14 708
Profit sur les placements et autres charges (produits), montant net	(1 787)	1 176
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées (note 8)	(6 615)	(12 428)
Autres	703	(530)
	165 964	167 935
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 26)	(32 377)	(33 931)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	133 587	134 004
Activités d'investissement		
Regroupements d'entreprises (note 4)	(7 688)	—
Règlement d'obligations au titre du prix d'achat	—	(2 437)
Produit tiré du billet à ordre (note 14)	5 658	6 062
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées (note 8)	(5 042)	(7 292)
Distributions reçues des coentreprises et des entreprises associées (note 8)	12 637	19 359
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, montant net (notes 11 et 12)	(5 682)	(3 028)
Placements, montant net (note 14)	(2 258)	(3 042)
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	195	(233)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(2 180)	9 389
Activités de financement		
Impôts payés et rachat d'actions ordinaires liés aux attributions fondées sur des actions (note 21)	(3 724)	(9 792)
Dividendes versés aux actionnaires de la Société (note 19)	(57 393)	(91 186)
Dividendes versés aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle et autres	(16 585)	(6 215)
Paiements de loyers (note 13)	(14 271)	(16 345)
Émission de débentures hybrides, déduction faite des frais d'émission (note 18)	76 305	—
Rachat de débentures (note 18)	(67 250)	—
Rachat et annulation d'actions (note 19)	(9 824)	(6 113)
Dette à long terme, montant net (note 14 et 17)	13 979	2 958
Intérêts payés sur la dette à long terme et les débentures (note 24)	(47 109)	(48 533)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(125 872)	(175 226)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 535	(31 833)
Incidence des fluctuations des cours du change sur la trésorerie libellée en monnaies étrangères	788	1 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	35 356	65 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	41 679	35 356

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

1. Description de l'entreprise

Corporation Fiera Capital (« Fiera Capital » ou la « Société ») a été constituée en tant que Fry & Company (Investment Management) Limitée en 1955 en vertu des lois de la province de l'Ontario. La Société est une entreprise internationale de gestion de placements qui propose des solutions multi-actifs personnalisées tirant parti d'un vaste éventail de catégories d'actifs sur les marchés publics et privés et destinées à une clientèle institutionnelle, d'intermédiaires financiers et de gestion privée établie en Amérique du Nord, en Europe et dans les principaux marchés d'Asie.

Le siège social de la Société est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) Canada. Les actions de catégorie A avec droit de vote subalterne (les « actions de catégorie A ») de la Société se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FSZ ».

Le 25 février 2026, le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

2. Mode de présentation et adoption de nouvelles Normes IFRS de comptabilité

Conformité aux Normes IFRS de comptabilité

La Société établit ses états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les méthodes appliquées aux fins des présents états financiers consolidés sont fondées sur les Normes IFRS de comptabilité qui avaient été publiées et qui étaient en vigueur au 31 décembre 2025.

L'établissement d'états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité nécessite le recours à certaines estimations comptables d'importance critique et exige également que la direction pose des jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les questions qui mettent en jeu une plus grande part de subjectivité, qui comportent un degré plus élevé de complexité ou à l'égard desquelles les hypothèses et estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont présentées à la note 3.

La Société a établi et présente les présents états financiers consolidés en dollars canadiens.

Normes IFRS de comptabilité modifiées, interprétations et modifications

Des normes révisées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Leur adoption n'a eu d'incidence significative ni sur les montants présentés ni sur les informations fournies dans les présents états financiers.

2. Mode de présentation et adoption de nouvelles Normes IFRS de comptabilité (suite)

Nouvelles normes n'ayant pas encore été adoptées

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié *IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de classement des produits et des charges dans des catégories précises et de présentation des sous-totaux définis dans l'état du résultat net, de nouveaux principes de regroupement et de ventilation au sein des états financiers et des notes annexes, ainsi que des exigences en matière d'informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – IFRS 9 et IFRS 7

En mai 2024, l'IASB a publié les *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, lesquelles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications clarifient le calendrier de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, des prêts garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société évalue l'incidence éventuelle de ces modifications et ne s'attend pas à ce qu'elle soit significative.

Autres

À la date d'approbation des présents états financiers consolidés, l'IASB avait publié d'autres nouvelles normes et des modifications de normes existantes, ainsi que de nouvelles interprétations, qui n'étaient pas encore entrées en vigueur. La Société n'a adopté par anticipation aucune de ces normes ou modifications de normes existantes.

La direction prévoit adopter toutes les prises de position pertinentes pour la première période ouverte à compter de leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, modifications et interprétations non adoptées pour la période considérée sont en cours d'évaluation par la direction et elles n'ont pas été présentées, car elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs

Méthodes comptables significatives

Cette note présente une liste des méthodes comptables significatives adoptées dans le cadre de la présentation des états financiers consolidés.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (y compris les dérivés) et des participations dans des coentreprises et des entreprises associées évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent ses comptes et ceux de ses filiales (y compris les entités structurées), ainsi que sa quote-part des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Les transactions et les soldes intersociétés avec les filiales sont tous éliminés à la consolidation.

Les filiales (y compris les entités structurées) sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'évaluer si la Société contrôle ou non une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et sont déconsolidées à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Lorsqu'elle évalue si elle exerce un contrôle ou non sur une entité, la Société doit exercer un jugement important.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les capitaux propres de filiales sont présentées séparément dans les états consolidés de la situation financière, du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées, le cas échéant, à la date d'acquisition d'entreprise afin de s'assurer qu'elles sont cohérentes avec celles adoptées par la Société.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à la juste valeur, sauf s'il s'agit d'actifs ou de passifs d'impôt différé, lesquels sont comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*. Les variations subséquentes des justes valeurs sont portées en ajustement du coût d'acquisition si elles constituent un ajustement effectué au cours de la période d'évaluation. La période d'évaluation est la période se situant entre la date d'acquisition et celle à laquelle toutes les informations importantes requises pour déterminer la juste valeur sont disponibles, et elle ne peut excéder douze mois. Toutes les autres variations subséquentes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. La détermination de la juste valeur nécessite des estimations concernant les actifs acquis et les passifs repris, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, la contrepartie conditionnelle et d'autres obligations. La contrepartie conditionnelle et les autres obligations qui sont classées comme un passif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sont réévaluées à chaque date de clôture subséquente, et le profit ou la perte correspondant est comptabilisé dans les états du résultat net.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Le goodwill est évalué comme étant l'excédent de la contrepartie transférée sur le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après la réévaluation, les montants nets des actifs identifiables acquis et des passifs repris excèdent la somme de la contrepartie transférée, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les états consolidés du résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les participations de la Société dans des coentreprises et des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût. Après la date d'acquisition, la quote-part du résultat net d'une coentreprise et d'une entreprise associée de la Société est constatée dans les états consolidés du résultat net. Les variations cumulatives postérieures à l'acquisition sont portées en ajustement de la valeur comptable de la participation.

Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées sont modifiées, le cas échéant, à la date d'acquisition afin de s'assurer qu'elles sont cohérentes avec celles adoptées par la Société.

La Société évalue, à la fin de chaque exercice, s'il existe des preuves objectives que ses participations dans des coentreprises et des entreprises associées se sont dépréciées. Si tel est le cas, la valeur comptable des participations est ramenée à la valeur recouvrable estimée (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité), et la perte de valeur est imputée aux états consolidés du résultat net. Conformément à l'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, les pertes de valeur font l'objet d'une reprise dans des exercices ultérieurs si la valeur recouvrable des participations augmente par la suite et si cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après la constatation de la perte de valeur.

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change découlant du règlement de telles transactions et de la conversion, aux cours de change à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net. Les profits ou pertes de change sont différés et portés aux capitaux propres s'ils se rapportent à des couvertures admissibles de flux de trésorerie et à des couvertures admissibles d'investissement net ou s'ils sont attribuables à une partie de l'investissement net dans un établissement à l'étranger. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens en utilisant les cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, ce qui inclut le goodwill et les ajustements de la juste valeur par suite de l'acquisition, sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis aux cours de change prévalant à la date des transactions.

Les profits ou pertes de change liés aux établissements à l'étranger sont pris en compte dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés dans le résultat net au moment de la cession intégrale ou partielle de la participation dans un établissement à l'étranger.

Instruments financiers dérivés

La Société recourt à des instruments financiers dérivés, dont des swaps de taux d'intérêt, des swaps de devises croisées, des contrats de change à terme et des swaps de devises, afin de gérer son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché découlant des activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Les instruments financiers dérivés sont utilisés uniquement à des fins de couverture économique et non à titre d'instruments spéculatifs.

La Société désigne certains swaps de taux d'intérêt à titre de couverture de flux de trésorerie. Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Société documente, dès l'origine de la transaction de couverture, la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour conclure les diverses transactions de couverture. La Société documente également, dès l'origine et de façon continue, son évaluation à savoir si les dérivés utilisés comme transactions de couverture ont été et continueront d'être hautement efficaces pour compenser les variations de justes valeurs et de flux de trésorerie des éléments couverts.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation. La comptabilisation des modifications ultérieures de la juste valeur dépend de la désignation ou non du dérivé à titre d'instrument de couverture, et si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert. Pour les dérivés désignés comme instrument de négociation, le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Pour les dérivés admissibles comme instruments de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et les réserves cumulées dans les capitaux propres. La partie inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si un instrument de couverture désigné comme couverture de flux de trésorerie arrive à expiration ou encore est vendu ou résilié, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte cumulé qui a été comptabilisé alors dans les capitaux propres est maintenu dans les capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction est inscrite en définitive en résultat net.

Les dérivés sont classés comme courants lorsque la durée de vie résiduelle du contrat est inférieure à douze mois.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque ou à mesure que les obligations de prestation sont remplies et que le contrôle des services est transféré au client. Le moment de la comptabilisation des produits dépend du transfert du contrôle, lequel se déroule progressivement ou à un moment précis.

Les honoraires de gestion sont soit calculés et facturés mensuellement ou trimestriellement en fonction de la moyenne quotidienne des actifs sous gestion, soit facturés trimestriellement à terme échu selon la valeur des actifs sous gestion à la clôture du trimestre civil ou du mois ou selon la moyenne du solde des actifs sous gestion à l'ouverture et à la clôture du trimestre. Les honoraires de gestion sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus au fil du temps.

Les honoraires de performance sont perçus dans le cadre des stratégies sur les marchés publics et des stratégies sur les marchés privés, ce qui peut inclure ou non l'attribution de l'intéressement aux plus-values. Les honoraires de performance sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir est connu et qu'il est très probable que les produits comptabilisés ne donneront pas lieu à une reprise ultérieure des produits comptabilisés jusqu'à la date considérée, ce qui peut se présenter plus rapidement que les dates d'évaluation de la performance indiquées dans les ententes individuelles et peut dépendre de la réalisation d'une performance supérieure à des cibles qui ont été convenues ou d'un taux de rendement minimal du fonds pour la période concernée.

Les commissions d'engagement et frais de transaction sont gagnés conformément aux accords contractuels conclus avec les fonds gérés et sont basés sur les capitaux engagés et la valeur des transactions à mesure que celles-ci ont lieu. Les commissions d'engagement et frais de transaction sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation connexes sont remplies.

Autres produits

Les autres produits sont surtout composés des frais d'administration, des produits d'intérêts, des produits provenant de fonds, des frais de courtage, des honoraires de consultation et des profits et des pertes sur les contrats de change à terme.

Produits différés

Les paiements anticipés reçus pour des services à fournir à des parties externes sont constatés à leur réception en tant que produits différés et sont inscrits dans la période durant laquelle les services connexes sont fournis.

Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Certains employés de la Société ont des droits en vertu des régimes à cotisations définies. Le coût des régimes de retraite à cotisations définies est passé en charges au fur et à mesure que ces employés gagnent les droits à ces cotisations.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les absences rémunérées, l'intéressement et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont prises en compte dans les frais de vente et charges générales et administratives à mesure que le service connexe est rendu. Un passif est comptabilisé à hauteur du montant qui devrait être payé aux termes des régimes de primes en trésorerie ou d'intéressement à court terme si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de verser ce montant du fait de services passés rendus par l'employé et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des paiements fondés sur des actions est évaluée conformément à IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions*. Les paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres sont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'attribution des paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, en fonction de l'estimation faite par la Société des instruments de capitaux propres dont les droits seront finalement acquis, avec une augmentation correspondante comptabilisée dans le surplus d'apport.

Pour les paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie, un passif est comptabilisé à la date d'attribution et est réévalué à chaque période de clôture jusqu'à ce que le passif soit réglé, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits.

Options sur actions

La juste valeur des options sur actions est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les options sur actions sont des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en capitaux propres, et ils sont comptabilisés en conséquence.

Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») est comptabilisé à titre de passif lié aux paiements fondés sur des actions étant donné que les unités peuvent être réglées en trésorerie, au gré de la Société. Le passif est réévalué à chaque période de présentation de l'information selon le cours de clôture des actions de catégorie A de la Société à la TSX et est réévalué jusqu'à la date du règlement.

Des équivalents de dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte du participant au régime d'UAD à chaque date de versement d'un dividende, le cas échéant, lorsque des dividendes sont versés sur les actions de catégorie A.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions

Le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (le « régime d'UAR ») est comptabilisé à titre de passif lié aux paiements fondés sur des actions étant donné que les unités peuvent être réglées en trésorerie, au gré de la Société. Le passif est réévalué à chaque période de présentation de l'information selon le cours de clôture des actions de catégorie A de la Société à la TSX et est réévalué jusqu'à la date du règlement.

Des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles sont crédités à un compte du participant au régime d'UAR à chaque date de versement d'un dividende, le cas échéant, lorsque des dividendes sont versés sur les actions de catégorie A.

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions – Trésorerie

Le régime est comptabilisé à titre de passif lié aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie étant donné que les paiements seront effectués en trésorerie. Le passif est réévalué à chaque période de présentation de l'information selon le cours de clôture des actions de catégorie A de la Société à la TSX et est réévalué jusqu'à la date du règlement.

Des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles sont crédités au compte du participant au régime d'UAR – Trésorerie à chaque date de versement d'un dividende, le cas échéant, lorsque des dividendes sont versés sur les actions de catégorie A.

Régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») et d'unités assorties de droits à la plus-value (« UADPV ») applicable aux unités d'exploitation (le « régime d'UALR et d'UADPV applicable aux unités d'exploitation »)

Aux termes de ce régime, la Société attribue des UALR et des UADPV à une valeur calculée en fonction de la valeur d'une unité d'exploitation précise plutôt qu'en fonction du cours des actions de catégorie A de la Société.

Au moment de l'attribution de tout régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation ou de tout régime d'UADPV applicable aux unités d'exploitation, la Société établit i) la valeur d'attribution, ii) le nombre d'UALR et d'UADPV attribuées, iii) la valeur de chaque UALR ou UADPV attribuée, iv) la formule utilisée pour calculer la valeur de l'unité d'exploitation pertinente, v) les modalités d'acquisition des droits et vi) la ou les dates d'acquisition applicables.

Les modalités de règlement sont déterminées pour chaque attribution. Ces modalités peuvent comprendre le paiement soit de la totalité, soit d'une partie de la valeur des UALR et des UADPV dont les droits sont acquis au moyen d'actions de catégorie A ou en trésorerie, au gré de la Société. L'intention de la Société concernant la méthode de règlement détermine si un régime est comptabilisé comme un régime réglé en trésorerie ou en capitaux propres. Lorsque l'obligation de paiement est réglée au moyen de la remise d'actions, la Société détermine le nombre total d'actions de catégorie A à émettre selon la valeur totale à la date du règlement divisé par le cours moyen pondéré en fonction du volume défini dans le régime.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation en présumant la conversion de la totalité des attributions fondées sur des actions dilutives. Le nombre d'actions inclus à l'égard des options et autres instruments semblables est établi au moyen de la méthode du rachat d'actions et seul l'élément représentant la prime de l'émission est pris en compte dans le résultat dilué par action. Cet élément correspond à la différence entre le nombre d'actions ordinaires qui seraient émises au prix d'exercice et le nombre d'actions ordinaires qui l'auraient été au cours moyen par action. Les actions potentiellement dilutives de la Société comprennent les options sur actions, les UAR, les UALR et les UADPV applicables aux unités d'exploitation, les UALR, les actions émises sur le capital autorisé dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et les débetures. Le résultat dilué par action est calculé de façon similaire au résultat de base par action, si ce dernier est négatif.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement

Lors de la comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière. Les actifs financiers doivent être classés de la manière dont ils sont ultérieurement évalués, à savoir à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique qu'elle utilise pour gérer ces actifs financiers. Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés ultérieurement comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si ses modalités contractuelles donnent lieu à des dates précises pour les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs à des fins de perception de flux de trésorerie contractuels et que l'actif n'a pas été désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments détenus par la Société et classés dans cette catégorie sont certains titres et obligations, lesquels sont classés dans les placements ainsi que les instruments financiers dérivés dans l'état consolidé de la situation financière.

Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués initialement et ultérieurement à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction sont passés en charges aux états consolidés du résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat net dans la période où ils se produisent. Les dividendes sur les actifs financiers par le biais du résultat net sont comptabilisés aux états consolidés du résultat net lorsque le droit de la Société de recevoir des dividendes est établi.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés dans les actifs courants, sauf dans le cas de la partie qui devrait être réalisée ou reçue au-delà de douze mois à compter de la date de l'état consolidé de la situation financière, partie qui est alors présentée comme un élément non courant.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les montants qui peuvent être payables aux termes de droits de vente souscrits ou d'obligations au titre du prix d'achat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur chaque date de clôture. Les contrats de garantie financière sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement évalués au montant le plus élevé entre la valeur initiale diminuée du cumul des produits comptabilisés et la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues.

Dépréciation

Une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues est comptabilisée sur les actifs évalués au coût amorti et sur les contrats de garantie financière. Si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Le montant des pertes de crédit attendues est réévalué au cours des périodes ultérieures afin de rendre compte des variations du risque de crédit. Dans le cas des créances clients, l'approche simplifiée est appliquée, ce qui permet l'utilisation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance, compte tenu des informations prospectives.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus auprès d'institutions financières et les découverts bancaires.

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions se composent de trésorerie faisant l'objet de restrictions réglementaires et n'étant, par conséquent, pas disponible pour une utilisation générale.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants, ou groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et des passifs, sont classés comme étant détenus en vue de la vente s'il y a une forte probabilité qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs, ou groupes destinés à être cédés, sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une fois qu'ils ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, les immobilisations incorporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations corporelles ne sont plus amortis.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sur la juste valeur de la quote-part revenant à la Société des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou lorsqu'il existe une indication possible de dépréciation et il est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont comptabilisées au coût historique, diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les autres immobilisations incorporelles se composent des noms commerciaux, des logiciels et des ententes de non-concurrence.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Les durées d'utilité attendues des relations clients à durée de vie déterminée et des contrats de gestion d'actifs sont analysées chaque année et établies sur la base de l'analyse des taux d'attrition de clients passés et projetés et d'autres facteurs qui peuvent influencer sur les avantages économiques futurs prévus que la Société tirera des relations avec sa clientèle ou de ses contrats de gestion.

Les frais de développement des immobilisations incorporelles générées en interne sont inscrits à l'actif lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- La faisabilité technique peut être démontrée.
- La direction a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service.
- La direction peut démontrer la capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle.
- Il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs.
- La Société peut démontrer la disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts de configuration et de personnalisation aux termes d'accords d'infonuagique sont incorporés dans le coût de l'actif uniquement lorsque la Société contrôle la propriété intellectuelle du code logiciel sous-jacent. Le montant initial comptabilisé au titre des immobilisations incorporelles générées en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les frais de développement sont passés en charges dans les états consolidés du résultat net au cours de la période où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée est basé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire et sur les périodes suivantes :

Contrats de gestion d'actifs	De 4 à 16 ans
Relations clients	De 12 à 20 ans
Autres immobilisations incorporelles	De 2 à 6 ans

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Au début d'un contrat ou à la date de réévaluation d'un contrat qui contient une composante locative, la Société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives et non locatives sur la base de leur prix distinct relatif. En ce qui a trait aux bureaux pour lesquels la Société est un preneur, une décision a été prise à l'effet de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante, de nature locative.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte des paiements de loyers à la date de début ou avant celle-ci, moins les incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte de certains ajustements des réévaluations de l'obligation locative, comme il est décrit ci-après. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou la durée utile de l'actif, selon le moins élevé des deux.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs au taux d'intérêt implicite du contrat de location. S'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, la Société utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation. La Société calcule son taux d'emprunt marginal en obtenant des taux d'intérêt de diverses sources de financement externes et procède à certains ajustements afin de refléter la durée du contrat de location et le type d'actif loué.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements suivants :

- les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes devant être payées au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers effectués lors d'une période de renouvellement optionnel si la Société a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'elle ne résiliera pas le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative est ensuite augmentée par la charge de désactualisation au titre des intérêts et diminuée par les paiements de loyers. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, un changement dans l'estimation du montant prévu à payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou, le cas échéant, des changements dans l'évaluation, à savoir s'il y a une certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de renouvellement sera exercée ou une certitude raisonnable que l'option de résiliation ne sera pas exercée.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Elle n'a pas choisi d'utiliser l'exemption qui lui permet d'exclure les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives dont la durée du contrat est inférieure à douze mois. La Société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lorsqu'il a été remplacé. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges aux états consolidés du résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les périodes suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	La plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité

Les valeurs résiduelles, les modes d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revus annuellement et ajustés au besoin. Les profits et pertes sur les cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit tiré de leur cession à la valeur comptable de l'actif et sont inscrits aux états consolidés du résultat net.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée. Aux fins de l'évaluation des valeurs recouvrables, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie pouvant être identifiés de manière distincte (unité génératrice de trésorerie ou « UGT »). La valeur recouvrable correspond à la plus élevée de la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'UGT.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente peut être déterminée à l'aide d'un multiple du BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) de sociétés de référence dont les activités sont comparables à celles de chaque UGT diminuée des coûts de la vente, ou à l'aide des flux de trésorerie actualisés diminués des coûts de la vente, selon le cas. Une perte de valeur est comptabilisée au titre du montant par lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeurs sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Les pertes de valeur comptabilisées sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs du secteur opérationnel au prorata. Les actifs non financiers ayant subi des pertes de valeur au cours de périodes antérieures sont réévalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a des changements dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable, et que ces changements seront soutenus dans le futur. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Aux fins du test de dépréciation du goodwill, le secteur opérationnel représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction.

Provisions de restructuration

La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle met fin à un emploi ou lorsqu'un employé accepte une offre de départ volontaire en contrepartie d'indemnités et que la Société ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou encore lorsque la Société comptabilise les coûts d'une restructuration comportant des indemnités de cessation d'emploi. Les indemnités qui sont payables plus de douze mois après la fin de la période considérée sont actualisées.

Les provisions, qui représentent principalement les indemnités de cessation d'emploi, sont évaluées en fonction des meilleures estimations de la direction concernant les fonds nécessaires pour régler l'obligation à la clôture de la période considérée et sont actualisées si l'incidence est significative.

Provisions pour réclamations

Une provision est comptabilisée si une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont évaluées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs attendus et sont actualisées si l'incidence est significative. Le produit d'assurance est comptabilisé seulement lorsque la concrétisation des produits est quasiment certaine.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible correspond à l'impôt à payer prévu sur le résultat imposable de l'exercice, impôt qui est établi en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période considérée, ainsi que tout ajustement à l'impôt payable à l'égard d'exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. L'impôt différé est déterminé sur une base non actualisée en utilisant les taux d'impôt et lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif ou le passif d'impôt différé sera réalisé ou réglé. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être réalisés.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

L'impôt sur le résultat différé est établi en fonction des différences temporaires découlant des participations dans les filiales et les coentreprises, sauf dans le cas des filiales pour lesquelles le moment de la résorption des différences temporaires est contrôlé par la Société et lorsqu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés comme étant des éléments non courants.

Capital social

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B avec droit de vote spécial (les « actions de catégorie B ») sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sont portés en réduction des capitaux propres, après impôt, à même le produit.

Dividendes

Les dividendes sur les actions de catégorie A et de catégorie B sont comptabilisés lorsque le conseil d'administration de la Société les déclare et les approuve.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport comprend une réserve pour les paiements fondés sur des actions, laquelle est comptabilisée à la juste valeur à la date d'attribution, ainsi que les impôts différés connexes et la différence entre la valeur comptable et la contrepartie payée pour les rachats d'actions.

Incertitudes relatives aux estimations et jugements comptables significatifs

Lors de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction doit poser des jugements (séparément de ceux qui impliquent des estimations) qui influent significativement sur les montants comptabilisés et recourir à des estimations et à des hypothèses relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi qu'aux informations qu'elle présente dans ses états financiers consolidés, ces éléments n'étant pas observables à partir d'autres sources.

Les estimations et jugements sont importants lorsque :

- l'issue est hautement incertaine au moment où les estimations sont faites et les jugements, posés;
- des estimations ou jugements différents auraient vraisemblablement pu être faits ou posés et que cela aurait eu une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les meilleures estimations de la direction concernant les résultats à venir reposent sur les circonstances et les données disponibles au moment où ces estimations sont faites. Pour établir ces estimations, la direction s'appuie sur les résultats passés, la conjoncture économique et ses tendances ainsi que sur des hypothèses concernant des issues futures probables.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période pendant laquelle l'estimation est révisée si la révision influence uniquement cette période ou au cours de la période visée par la révision et les périodes futures si l'examen influe sur la période courante et les périodes futures.

Les résultats réels pourraient différer de ceux estimés, et les écarts pourraient être significatifs. Le budget annuel dressé par la direction et son plan à long terme, lequel couvre une période de cinq ans, constituent des sources d'information clés pour de nombreuses estimations significatives qui ont été exigées dans l'établissement des présents états financiers consolidés. La direction dresse annuellement un budget et met régulièrement à jour son plan à long terme. Les flux de trésorerie et le niveau de rentabilité pris en compte dans le budget et le plan à long terme sont fondés sur les actifs sous gestion existants et futurs prévus, la conjoncture économique et les structures de coûts actuelles et futures. Le conseil d'administration approuve le budget annuel et le plan à long terme.

Ce qui suit décrit les jugements et estimations comptables les plus significatifs que la Société a posés ou faits en établissant ses états financiers consolidés.

Paiements fondés sur des actions

La Société comptabilise la charge de rémunération relative aux transactions avec des employés qui sont réglées en trésorerie et en capitaux propres en fonction de la juste valeur des instruments connexes à la date à laquelle ils sont attribués et aux transactions qui sont réglées en trésorerie à chaque date de clôture subséquente. L'estimation de la juste valeur aux fins des paiements fondés sur des actions exige que la Société choisisse le modèle d'évaluation qui convient le mieux à une attribution donnée, d'après les modalités de cette attribution. À cette fin, la Société doit aussi formuler des hypothèses et sélectionner les données les plus appropriées à intégrer dans le modèle d'évaluation, évaluer s'il est probable que certaines conditions de performance applicables seront remplies et estimer le nombre d'unités à l'égard desquelles il est prévu que les droits seront acquis.

Dépréciation des actifs non financiers, secteur opérationnel et unités génératrices de trésorerie

La direction doit faire preuve de jugement pour identifier les groupes d'UGT et déterminer le niveau auquel les actifs non financiers sont soumis à des tests de dépréciation.

Le principal décideur opérationnel apprécie régulièrement la performance et répartit les ressources sur une base globale consolidée. En conséquence, la Société a un seul secteur opérationnel, à savoir celui des services de gestion d'actifs. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, le goodwill a été attribué au groupe d'UGT représentant le secteur opérationnel puisqu'il s'agit du niveau le plus bas au sein de la Société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois par année. La valeur recouvrable du secteur opérationnel est déterminée en fonction du montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ce calcul nécessite la formulation d'hypothèses et l'utilisation d'estimations, dont les taux de croissance des flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisées dans le modèle des flux de trésorerie, le taux d'actualisation et d'autres estimations.

3. Méthodes comptables, incertitudes relatives aux estimations et jugements significatifs (suite)

La direction détermine s'il existe des indices de dépréciation pour ce qui est des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à chaque période de clôture. Lorsqu'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à sa valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables des immobilisations incorporelles sont basées sur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dont le calcul nécessite la formulation d'estimations concernant les flux de trésorerie futurs, ce qui tient compte des taux projetés d'attrition et de croissance qui se répercutent sur les actifs sous gestion, les taux d'actualisation et le pourcentage de la marge brute.

Contrats de location

La Société a fait preuve de jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location pour lesquels elle est un preneur lorsqu'ils comportent des options d'achat, de renouvellement ou de résiliation. L'évaluation à savoir si la Société a la certitude raisonnable d'exercer ces options a une incidence sur la durée du contrat. La Société a également exercé son jugement pour déterminer le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les paiements de loyers futurs. La durée des contrats de location et le taux d'actualisation peuvent avoir une incidence importante sur la valeur comptable des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés.

Regroupements d'entreprises et autres transactions

Le processus de répartition du prix d'achat résultant d'un regroupement d'entreprises ou d'une transaction comptabilisée à titre d'acquisition d'actifs et de reprise de passifs exige de la direction qu'elle estime la juste valeur des actifs identifiables acquis, dont les immobilisations incorporelles, et les passifs repris, incluant toute obligation éventuellement payable au titre du prix d'achat exigible ou autre obligation. La Société se sert de techniques d'évaluation qui reposent généralement sur les flux de trésorerie nets futurs prévus actualisés. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses utilisées par la direction quant au rendement futur des actifs concernés et aux taux d'actualisation qui sont appliqués.

Impôt sur le résultat

Le calcul de la charge d'impôt sur le résultat exige beaucoup de jugement dans l'interprétation des lois et règlements fiscaux de divers territoires, qui font l'objet de changements. La détermination de la charge d'impôt définitive de certaines transactions et de certains calculs est incertaine. Lorsque l'issue finale, sur le plan fiscal, de ces questions ne correspond pas aux montants qui ont été initialement comptabilisés, les différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période dans laquelle une telle détermination a été faite.

L'établissement des montants des actifs et passifs d'impôt différé à constater fait appel au jugement. Des jugements importants doivent être posés afin d'établir le calendrier de résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'impôt futurs sont appliqués. La comptabilisation des actifs d'impôt différé, qui se limite au montant dont la réalisation est probable, est estimée en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau de résultat imposable futur.

4. Regroupements d'entreprises et autres transactions

Acquisition d'actions additionnelles d'une plateforme de placement immobilier

Le 6 janvier 2025, une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société (la « filiale ») a acquis des actions additionnelles dans le capital social d'une plateforme de placement immobilier spécialisée dans les habitations locatives, ce qui a fait passer sa participation d'environ 33 % à 51 %. L'acquisition a été réalisée moyennant une contrepartie en trésorerie de 7 950 \$ (4 425 £).

La participation additionnelle de 18 % acquise confère le contrôle à la filiale et représente donc un regroupement d'entreprises réalisé par étapes. Par conséquent, la participation précédemment détenue de 33 % est réputée avoir été cédée à la juste valeur pour un montant de 12 811 \$, et un profit de 12 730 \$ a été comptabilisé à titre de réévaluation d'un placement lié à une acquisition conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dans l'état consolidé du résultat net. La participation précédemment détenue de 33 % a ensuite été considérée comme ayant été rachetée à la juste valeur à la date de la transaction.

De plus, les conditions de la transaction incluent une contrepartie éventuelle fondée sur les actifs sous gestion générés au-delà de seuils établis jusqu'en 2032. La contrepartie éventuelle est plafonnée à 2 821 \$ (1 530 £). La valeur actualisée estimative de la contrepartie éventuelle était de 893 \$ à la date de l'acquisition, et elle est classée comme un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière (note 14).

Les actionnaires membres de la direction de la plateforme de placement immobilier conservent une participation de 49 % dans la société acquise. Certaines modalités de la convention entre actionnaires prévoient une période d'emploi continu avant que les actionnaires membres de la direction n'aient pleinement accès à la juste valeur de leurs actions, ce qui est prévu pour 2032. Par conséquent, leur participation est comptabilisée à titre de charge de rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres jusqu'à la fin de cette période, moment auquel, si le lien d'emploi est maintenu, une participation ne donnant pas le contrôle sera comptabilisée à la juste valeur. La juste valeur de leur participation de 49 % à la date d'acquisition était de 19 804 \$, montant qui sera passé en charges sur la période d'acquisition des droits et qui sera comptabilisé au poste Coûts de restructuration, frais liés aux acquisitions et autres coûts, dans l'état consolidé du résultat net (note 5). Une charge de 2 909 \$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

4. Regroupements d'entreprises et autres transactions (suite)

La transaction a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et le prix d'achat initial a été attribué aux actifs acquis et aux passifs repris en fonction de leur juste valeur estimative à la date de l'acquisition, comme l'indique le tableau suivant :

	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	262
Créances clients et autres débiteurs	916
Charges payées d'avance et autres actifs	4
Goodwill (montant de néant déductible à des fins fiscales)	16 778
Contrats de gestion d'actifs	4 306
Relations clients	2 675
Immobilisations corporelles	5
Autres actifs non courants	466
Créditeurs et charges à payer	(931)
Impôt sur le résultat différé	(1 540)
Autres passifs non courants	(1 287)
	21 654

Contrepartie d'achat	\$
Contrepartie en trésorerie	7 950
Contrepartie éventuelle	893
Juste valeur de la participation précédemment détenue dans la plateforme de placement immobilier	12 811
	21 654

La Société a fixé la répartition du prix d'achat final entre les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de cette transaction. Des ajustements ont été apportés à la répartition du prix d'achat au cours de la période d'évaluation, soit principalement une diminution de 4 721 \$ de la valeur des immobilisations incorporelles, déduction faite de l'impôt différé, en raison des modifications des hypothèses relatives aux prévisions de flux de trésorerie, ainsi que la décomptabilisation de la participation ne donnant pas le contrôle de 5 004 \$ en raison des modalités de la convention entre actionnaires susmentionnées.

Le goodwill est attribuable à la juste valeur de la participation précédemment détenue dans la plateforme de placement immobilier ainsi qu'à l'équipe de gestion de placements existante. Les immobilisations incorporelles acquises de la plateforme de placement immobilier ont été comptabilisées séparément du goodwill (note 11).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'incidence de l'acquisition sur les produits et le résultat net de la Société s'établit comme suit :

	\$
Produits	6 146
Résultat net	2 236

Puisque l'acquisition a eu lieu le 6 janvier 2025, l'incidence pro forma sur les produits et le résultat net si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2025 est négligeable.

5. Coûts de restructuration, frais liés aux acquisitions et autres coûts

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a comptabilisé les coûts suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Charges de restructuration au titre des indemnités de départ	12 143	6 057
Autres coûts de restructuration	9 917	8 602
Frais liés aux acquisitions et autres coûts	3 065	212
	25 125	14 871

Les charges de restructuration au titre des indemnités de départ se rapportent aux changements au sein de la direction et de l'organisation annoncés plus tôt cette année.

Les autres coûts de restructuration pour l'exercice sont principalement liés aux réorganisations corporatives et à des éléments ponctuels. Pour l'exercice considéré, les frais liés aux acquisitions et autres coûts sont liés aux regroupements d'entreprises et comprennent une charge de 2 909 \$ liée à une convention entre actionnaires membres de la direction visant l'acquisition d'actions additionnelles dans une plateforme de placement immobilier (note 4).

Les variations de la provision de restructuration au titre des charges liées aux indemnités de départ au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 ont été les suivantes :

	Indemnités de départ
	\$
Solde au 31 décembre 2024	1 118
Ajouts durant l'exercice	12 143
Montant payé durant l'exercice	(9 061)
Conversion des monnaies étrangères	(9)
Solde au 31 décembre 2025	4 191
Solde au 31 décembre 2023	2 922
Ajouts durant l'exercice	6 057
Montant payé durant l'exercice	(7 926)
Conversion des monnaies étrangères	65
Solde au 31 décembre 2024	1 118

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

6. Filiales consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales aux 31 décembre 2025 et 2024. Les filiales opérantes significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Toutes les activités principales qu'exercent ces filiales relèvent de la gestion d'actifs. À moins d'indication contraire, leur capital social est composé d'actions ordinaires détenues directement ou indirectement par la Société.

Désignation	Pourcentage de participation attribuable à la Société			
	Directe		Indirecte	
	2025	2024	2025	2024
	%	%	%	%
Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited	—	—	100	100
Fiera Real Estate Investments Limited	—	—	100	100
Fiera Capital (UK) Limited	—	—	100	100
Fiera Capital Inc.	—	—	100	100
Partenaires Fiera Comox Inc.	60,4	60,4	—	—
Fiera Infrastructure Inc.	75	75	—	—
Fiera Dette Privée inc.	—	—	100	100
Fiera Real Estate UK Limited	—	—	100	100

7. Entités structurées

Entités structurées non consolidées

La Société gère plusieurs fonds de placement qui sont des entités structurées non consolidées. Ces fonds de placement sont des sociétés d'investissement à capital variable et à capital fixe, des fonds communs de placement, des sociétés en commandite, des fonds en gestion commune ou d'autres entités de placement qui investissent dans une variété d'actifs. Les mandats séparés qui sont gérés pour le compte de clients et de fiducies de placement ne sont pas considérés comme des entités structurées. Les entités structurées sont en général financées par l'émission de parts ou d'actions aux investisseurs, même si certains fonds, essentiellement des fonds immobiliers, des fonds d'infrastructure et des fonds de capital-investissement, ont également le droit de recueillir du financement par l'intermédiaire d'emprunts auprès de tiers. La Société ne fournit pas de garantie pour le remboursement de ces emprunts détenus par ces entités et elle n'a fourni aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

La Société génère des produits au moyen des honoraires de gestion et des autres produits grâce à la prestation de services de gestion et de services connexes à ces fonds de placement. Les honoraires de gestion de ces fonds de placement sont calculés en fonction des actifs sous gestion ou des capitaux engagés. Les fonds de placement sont sujets au risque de marché découlant des incertitudes à l'égard de la valeur future des actifs qu'ils détiennent. Les risques de marché sont présentés à la note 14 *Instruments financiers*.

L'exposition maximale de la Société au risque de perte correspond à la valeur comptable des fonds de placement détenus ainsi qu'à la perte d'honoraires futurs. La participation de la Société dans des fonds de placement qui sont des entités structurées non consolidées, qui se chiffrait à 29 795 \$ au 31 décembre 2025 (26 156 \$ au 31 décembre 2024), est négligeable par rapport au total des actifs sous gestion de ces entités structurées non consolidées.

Placement dans des fonds gérés

À titre de gestionnaire de fonds, la Société peut diriger les activités des fonds dont elle a la gestion par son engagement dans le processus de prise de décision. Un fonds est consolidé lorsque la Société est aussi exposée aux rendements variables en tant que détenteur principal des parts et qu'elle est réputée contrôler le fonds. À l'heure actuelle, la Société ne consolide pas ses fonds de placement et ne détient aucune participation significative dans ceux-ci. Se reporter à la note 14 pour une description des placements de la Société dans ses fonds gérés.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

8. Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

La Société détient des participations dans un certain nombre de coentreprises et entreprises associées qui sont non importantes prises isolément et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les risques auxquels est exposée la Société se limitent à la valeur comptable de ses participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Le tableau qui suit présente l'évolution des valeurs comptables des participations de la Société dans des coentreprises et des entreprises associées au cours de l'exercice.

	Entreprises associées	Coentreprises	Total
	\$	\$	\$
2025			
Valeur comptable d'ouverture	550	19 028	19 578
Quote-part du résultat net	145	6 470	6 615
Ajouts	—	5 042	5 042
Regroupement d'entreprises (note 4)	(83)	—	(83)
Distributions reçues	—	(12 637)	(12 637)
Conversion des monnaies étrangères	(14)	490	476
Valeur comptable de clôture	598	18 393	18 991
2024			
Valeur comptable d'ouverture	1 169	16 798	17 967
Quote-part du résultat net	184	12 244	12 428
Ajouts	—	7 292	7 292
Distributions reçues	(867)	(18 492)	(19 359)
Conversion des monnaies étrangères	64	1 186	1 250
Valeur comptable de clôture	550	19 028	19 578

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

9. Créances clients et autres débiteurs

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Comptes clients	145 335	145 101
Autres	10 201	8 910
	155 536	154 011

Le tableau qui suit indique l'âge des débiteurs.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Comptes clients		
Courants	140 806	143 417
Entre 61 et 119 jours	3 209	506
Plus de 120 jours	1 320	1 178
Total des comptes clients	145 335	145 101

Au 31 décembre 2025, une provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients et autres débiteurs de 1 080 \$ (2024 – 1 380 \$) était constituée.

10. Charges payées d'avance et autres actifs

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Impôt sur le résultat à recevoir	5 417	9 998
Taxe de vente à recevoir	1 457	2 083
Charges payées d'avance et autres	11 692	11 628
	18 566	23 709

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

11. Goodwill et immobilisations incorporelles

	Goodwill	À durée de vie indéterminée		À durée de vie déterminée		Total
		Contrats de gestion d'actifs	Contrats de gestion d'actifs	Relations clients	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025						
Valeur comptable d'ouverture	663 352	1 733	15 278	177 303	4 566	198 880
Ajouts – développés à l'interne	—	—	—	—	2 765	2 765
Regroupement d'entreprises (note 4)	16 778	—	4 306	2 675	—	6 981
Amortissement pour la période	—	—	(5 555)	(25 639)	(2 978)	(34 172)
Conversion des monnaies étrangères	(6 913)	(20)	(74)	(2 991)	(40)	(3 125)
Valeur comptable de clôture	673 217	1 713	13 955	151 348	4 313	171 329
Solde au 31 décembre 2025						
Coût	650 101	1 695	157 053	408 374	43 232	610 354
Amortissement cumulé et dépréciation	(1 918)	—	(143 827)	(261 097)	(38 945)	(443 869)
Conversion des monnaies étrangères	25 034	18	729	4 071	26	4 844
Valeur comptable de clôture	673 217	1 713	13 955	151 348	4 313	171 329
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Valeur comptable d'ouverture	647 433	1 697	21 168	196 262	4 404	223 531
Ajouts	—	—	—	—	281	281
Ajouts – développés à l'interne	—	—	—	—	1 510	1 510
Amortissement pour l'exercice	—	—	(6 500)	(25 175)	(1 731)	(33 406)
Conversion des monnaies étrangères	15 919	36	610	6 216	102	6 964
Valeur comptable de clôture	663 352	1 733	15 278	177 303	4 566	198 880
Solde au 31 décembre 2024						
Coût	633 323	1 695	152 747	405 699	40 467	600 608
Amortissement cumulé et dépréciation	(1 918)	—	(138 272)	(235 458)	(35 967)	(409 697)
Conversion des monnaies étrangères	31 947	38	803	7 062	66	7 969
Valeur comptable de clôture	663 352	1 733	15 278	177 303	4 566	198 880

11. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

Le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction selon l'unique secteur opérationnel de la Société, soit les services de gestion d'actifs. Lors des tests de dépréciation du goodwill au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a comparé le total de la valeur recouvrable du secteur opérationnel à sa valeur comptable. Conformément à IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, la valeur recouvrable est basée sur le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable a été déterminée selon des budgets et des prévisions des flux de trésorerie fondés sur les données de marché observables, le cas échéant. Pour les périodes au-delà des prévisions quinquennales, les flux de trésorerie ont été établis à l'aide d'un taux de croissance attendu à long terme de 4,1 %. Les hypothèses clés incluaient les suivantes :

	2025	2024
	%	%
Taux de croissance moyen pondéré des produits ¹⁾	5,0	6,5
Taux d'actualisation	13,3	13,1

¹⁾ Au cours de la période de prévision distincte de cinq ans.

Des changements raisonnables dans les hypothèses clés ne feraient pas en sorte que la valeur recouvrable du goodwill tombe sous sa valeur comptable.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

12. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025				
Valeur comptable d'ouverture	1 388	1 497	14 730	17 615
Ajouts	669	878	1 370	2 917
Regroupement d'entreprises (note 4)	—	5	—	5
Cessions	—	—	(249)	(249)
Amortissement	(714)	(793)	(2 123)	(3 630)
Conversion des monnaies étrangères	(47)	(62)	(31)	(140)
Valeur comptable de clôture	1 296	1 525	13 697	16 518
Solde au 31 décembre 2025				
Coût	13 644	14 557	25 333	53 534
Amortissement cumulé	(12 096)	(13 174)	(12 368)	(37 638)
Conversion des monnaies étrangères	(252)	142	732	622
Valeur comptable de clôture	1 296	1 525	13 697	16 518
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024				
Valeur comptable d'ouverture	2 227	1 263	16 594	20 084
Ajouts	95	1 020	122	1 237
Amortissement	(1 047)	(808)	(2 201)	(4 056)
Conversion des monnaies étrangères	113	22	215	350
Valeur comptable de clôture	1 388	1 497	14 730	17 615
Solde au 31 décembre 2024				
Coût	12 975	13 674	30 623	57 272
Amortissement cumulé	(11 382)	(12 381)	(16 656)	(40 419)
Conversion des monnaies étrangères	(205)	204	763	762
Valeur comptable de clôture	1 388	1 497	14 730	17 615

13. Contrats de location

Les contrats de location de la Société concernent surtout des bureaux. Les contrats de location sont généralement conclus pour des périodes fixes; cependant, ils peuvent comporter des options de prolongation. Les modalités des contrats de location sont négociées individuellement et sont très variées. Les contrats de location n'imposent aucune clause restrictive, mais les actifs au titre de droits d'utilisation ne peuvent servir de garanties aux fins d'emprunt.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Actifs au titre de droits d'utilisation
	\$
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	
Valeur comptable d'ouverture	42 629
Ajouts ¹⁾	8 720
Modifications de contrats de location et ajustements ²⁾	(2 103)
Amortissement	(9 793)
Conversion des monnaies étrangères	(594)
Valeur comptable de clôture	38 859
Solde au 31 décembre 2025	
Coût	113 217
Amortissement cumulé	(74 110)
Conversion des monnaies étrangères	(248)
Valeur comptable de clôture	38 859
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	
Actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés au 1 ^{er} janvier 2024	48 983
Ajouts	465
Modifications de contrats de location et ajustements ³⁾	3 114
Amortissement	(11 640)
Conversion des monnaies étrangères	1 707
Valeur comptable de clôture	42 629
Solde au 31 décembre 2024	
Coût	130 976
Amortissement cumulé	(88 693)
Conversion des monnaies étrangères	346
Valeur comptable de clôture	42 629

¹⁾ Se rapportent principalement à un nouveau contrat de location de bureaux d'une durée de cinq ans.

²⁾ Se rapportent principalement à une modification de contrat de location de bureaux.

³⁾ Se rapportent principalement à deux prolongations de contrats de location de bureaux.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

13. Contrats de location (suite)

Obligations locatives

Les contrats de location de la Société viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2036. Le tableau qui suit présente le total des paiements de loyers pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	\$
2026	11 473
2027	11 272
2028	10 227
2029	8 443
2030	7 434
Par la suite	25 374
	<hr/> 74 223
Moins : intérêts	(10 189)
Total des obligations locatives	<hr/> 64 034

Options de prolongation

Certains contrats de location comportent des options de prolongation que la Société peut exercer. À la date de début, la Société apprécie si elle a la certitude raisonnable d'exercer des options de prolongation des contrats de location. Ces options ne sont incluses dans les modalités du contrat de location que si la Société a la certitude raisonnable que le contrat de location sera prolongé. Un montant éventuel de 54 562 \$ au titre de sorties de trésorerie futures de 2027 à 2044 n'a pas été inclus dans l'obligation locative du fait que la Société n'a pas la certitude raisonnable que ces options de prolongation seront exercées.

14. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, la Société est exposée, à l'égard des instruments financiers, aux risques suivants : risque de marché, risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de liquidité. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques auxquels elle était exposée aux 31 décembre 2025 et 2024.

La Société a pour activité la gestion d'actifs de placement. Le niveau des actifs sous gestion, qui est directement lié au rendement des placements et à la capacité de la Société d'attirer et de conserver les clients, constitue le principal inducteur de performance de ses résultats continus.

Les états consolidés de la situation financière présentent le portefeuille de placements de la Société, dont la valeur est exposée à plusieurs facteurs de risque.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte découlant de l'évolution défavorable des taux et prix du marché, dont les taux d'intérêt, les fluctuations des cours boursiers et d'autres variations pertinentes des taux ou prix du marché. Le risque de marché est directement lié à la volatilité et à la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes se négocient. L'analyse qui suit présente les principaux éléments du risque de marché auxquels s'expose la Société et la façon dont ils sont gérés.

L'appréciation ou la dépréciation de la juste valeur des placements ont une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des profits et pertes liés aux fonds de placement du portefeuille de la Société, et entraînent des variations des profits et pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique en général, le contexte politique et plusieurs autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés des placements et, en conséquence, sur la juste valeur des actifs financiers détenus.

Les gestionnaires du portefeuille de la Société surveillent les risques liés au portefeuille dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le portefeuille de placements de la Société comprenait des placements dans des fonds de placement et d'autres titres. La juste valeur de ces placements était de 29 795 \$ au 31 décembre 2025 et de 26 156 \$ au 31 décembre 2024. Les fonds de placement comprennent essentiellement un portefeuille de placements très diversifié en titres privés alternatifs, en titres de capitaux propres ou en obligations.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, une variation de 10 % de la juste valeur des placements de la Société aurait eu pour effet de faire monter ou baisser le résultat global, respectivement, de 2 980 \$ et de 2 616 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, les placements, les créances clients et autres débiteurs et les autres actifs courants et non courants. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière, autres que les instruments financiers dérivés, représente le risque de crédit maximal auquel s'expose la Société à la date de clôture. Se reporter à la note 29 pour une analyse du risque de crédit associé à un contrat de garantie financière.

14. Instruments financiers (suite)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions est limité parce que les contreparties en cause sont des banques commerciales ou des institutions financières auxquelles les agences de notation indépendantes ont accordé des cotes élevées.

Le risque de crédit de la Société provient essentiellement de ses créances clients et autres débiteurs et de ses autres actifs courants et non courants. Les montants sont présentés dans les états consolidés de la situation financière après déduction des pertes de crédit attendues, lesquelles ont fait l'objet d'une estimation par la direction de la Société en fonction des résultats passés et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle et de la situation financière des contreparties. Afin de réduire ce risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des soldes des clients. Aucun client ne représentait plus de 10 % des débiteurs aux 31 décembre 2025 et 2024.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie et à sa dette à long terme. Les taux d'intérêt sur sa dette à long terme sont variables et exposent ses flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt.

La Société gère le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie au moyen de swaps de taux d'intérêt variable-fixe. Ces swaps de taux d'intérêt ont pour effet économique de convertir la dette à taux variable en dette à taux fixe. La Société a contracté sa dette à long terme à un taux variable et, au moyen de swaps, elle en a converti une partie en dette assortie de taux fixes inférieurs à ceux qu'elle aurait obtenus si elle avait contracté directement un emprunt à taux fixe. Aux termes de contrats de swap de taux d'intérêt, la Société convient avec l'autre partie d'échanger, à intervalles donnés, des montants correspondant à la différence entre le taux contractuel fixe et le taux variable, calculée en fonction de notionnels convenus.

Une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la partie non couverte de la dette à long terme donnerait lieu à une variation du résultat net d'environ 2 771 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de change. Pour la Société, ce risque découle de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, de sa trésorerie soumise à restrictions, de ses débiteurs, de ses placements, de ses instruments financiers dérivés, de ses autres actifs courants et non courants, de ses créditeurs et charges à payer, de ses obligations au titre du prix d'achat et de sa dette à long terme. La Société gère une partie de son exposition aux monnaies étrangères en appariant ses positions d'actifs et de passifs et en ayant recours à des swaps de devises croisées. Plus précisément, elle procède à un appariement de sa dette à long terme libellée dans une monnaie étrangère donnée avec des actifs à long terme libellés dans la même monnaie. L'exposition aux monnaies étrangères est aussi gérée au moyen de contrats de change à terme et de swaps de devises.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

14. Instruments financiers (suite)

Les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024 tenaient compte des montants suivants qui sont en dollars canadiens et qui ont trait à des actifs (passifs) financiers nets dont les flux de trésorerie sont libellés dans les monnaies suivantes.

	2025	2024
Devise	\$	\$
USD	(487 248)	(515 963)
GBP	(10 124)	(15 373)
EUR	6 621	6 420

La Société a recours à des instruments dérivés sous forme de swaps de devises et d'un actif intersociétés à long terme libellé dans la même monnaie, pour un solde total équivalent en dollars canadiens à 522 206 \$ au 31 décembre 2025 (2024 – 511 882 \$) de manière à gérer son exposition au dollar américain, composée essentiellement de dette à long terme. L'appréciation ou la dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur l'actif net restant de 34 958 \$ (2024 – passif net de 4 081 \$) donnerait lieu à une variation de 1 748 \$ (2024 – 204 \$) du total du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'appréciation ou la dépréciation de 5 % de la livre sterling (« GBP ») par rapport au dollar canadien donnerait lieu à une variation de 506 \$ (2024 – 769 \$) du total du résultat net. L'appréciation ou la dépréciation de 5 % de l'euro (« EUR ») par rapport au dollar canadien donnerait lieu à une variation de 331 \$ (2024 – 321 \$) du total du résultat net.

Risque de liquidité

La Société cherche à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à mesure qu'ils viennent à échéance. Elle surveille le solde de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations.

La Société génère suffisamment de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et, grâce à sa dette à long terme, dispose de financement suffisant pour lui permettre de financer ses activités et d'honorer ses obligations à leur échéance.

Au 31 décembre 2025, les passifs au titre d'instruments financiers de la Société et les engagements contractuels liés aux flux de trésorerie s'établissaient comme suit :

	Valeur comptable	Engagements contractuels liés aux flux de trésorerie						
		2026	2027	2028	2029	2030	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	145 910	145 910	—	—	—	—	—	145 910
Dette à long terme ¹⁾	523 811	—	—	523 811	—	—	—	523 811
Déventures	176 443	—	100 000	—	—	80 000	—	180 000
Obligations liées aux acquisitions ²⁾	2 522	—	200	3 010	884	252	340	4 686
	848 686	145 910	100 200	526 821	884	80 252	340	854 407

¹⁾ Excluant les charges de financement différées de 1 388 \$ (note 17).

²⁾ Représente les obligations au titre du prix d'achat et des honoraires de performance liées à l'acquisition d'actions additionnelles d'une plateforme de placement immobilier (note 4). Inclus dans les autres passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

14. Instruments financiers (suite)

Débetures

Les débetures sont évaluées au coût amorti. La juste valeur de la débeture hybride à 6,0 % (note 18) est estimée à environ 99 128 \$ au 31 décembre 2025 (101 900 \$ au 31 décembre 2024). La juste valeur est déterminée au moyen de données observables sur le rendement pour des instruments semblables et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur de la débeture hybride à 7,75 % (note 18), émise le 3 juin 2025, est de 82 504 \$ au 31 décembre 2025 (néant au 31 décembre 2024). La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de la Société sont composés de swaps de devises croisées, de swaps de devises et de swaps de taux d'intérêt ainsi que de contrats de change à terme, qui sont présentés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière.

La juste valeur d'instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables sur les marchés, telles que les courbes de taux d'intérêt, et les informations disponibles concernant des transactions réalisées sur les marchés et portant sur d'autres instruments quasi identiques, par une analyse des flux de trésorerie actualisés ou par d'autres techniques, le cas échéant. Autant que possible, les techniques d'évaluation intègrent tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération pour fixer un prix et elles sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour l'évaluation du prix d'instruments financiers.

Les profits nets (pertes nettes), la juste valeur et le montant notionnel des instruments dérivés pour la période restant jusqu'à l'échéance se présentent comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2025				
	Profit net (perte nette) sur les dérivés	Juste valeur des instruments financiers dérivés		Montant notionnel : pour la période restant jusqu'à l'échéance		
		Actif	(Passif)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de change						
a) Contrats de change à terme et swaps de devises – détenus à des fins de transaction	22	—	—	—	—	—
b) Swaps de devises croisées – détenus à des fins de transaction ^{1), 2)}	(12 855)	—	(6 633)	416 000	—	—
Contrats de taux d'intérêt						
c) Swaps – couvertures de flux de trésorerie ¹⁾	—	—	(576)	250 000	—	—

¹⁾ Des instruments financiers dérivés de 7 209 \$ sont présentés dans la tranche courante des passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

²⁾ Les profits (pertes) sur les swaps de devises croisées sont contrebalancés par des (pertes) profits équivalents sur la dette à long terme.

14. Instruments financiers (suite)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2024			
	Profit net (perte nette) sur les dérivés	Juste valeur des instruments financiers dérivés		Montant notionnel : pour la période restant jusqu'à l'échéance		
		Actif	(Passif)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de change						
a) Contrats de change à terme et swaps de devises – détenus à des fins de transaction ¹⁾	(1 440)	25	(676)	20 578	—	—
b) Swaps de devises croisées – détenus à des fins de transaction ^{1), 3)}	32 823	12 867	(135)	374 000	—	—
Contrats de taux d'intérêt						
c) Swaps – couvertures de flux de trésorerie ²⁾	—	—	(2 642)	—	250 000	—

¹⁾ Des instruments financiers dérivés de 12 892 \$ et de 811 \$ sont présentés respectivement dans la tranche courante des actifs dérivés et dans la tranche courante des passifs dérivés, dans les états consolidés de la situation financière.

²⁾ Des instruments financiers dérivés de 2 642 \$ sont présentés dans les autres passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

³⁾ Les profits (pertes) sur les swaps de devises croisées sont contrebalancés par des (pertes) profits équivalents sur la dette à long terme.

a) Contrats de change à terme et swaps de devises — détenus à des fins de transaction

La Société conclut des contrats de change à terme et des swaps de devises comportant différentes périodes restantes jusqu'à l'échéance afin de gérer le risque lié aux fluctuations de change visant les produits estimés futurs libellés en dollars américains pour une période allant jusqu'à 12 mois ainsi que des actifs et passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés en monnaies étrangères.

Ces contrats sont comptabilisés à la juste valeur à la date où les contrats sont conclus et font ensuite l'objet d'une nouvelle évaluation à la juste valeur par le biais du résultat net à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte sur ces instruments financiers dérivés est comptabilisé dans les autres produits ou les intérêts sur les obligations locatives, la conversion des monnaies étrangères et les autres charges financières à l'état consolidé du résultat net selon la nature de l'élément couvert. Les contrats de change à terme et les contrats de swap de devises en vigueur viennent contractuellement à échéance dans moins de douze mois. Par conséquent, ils sont présentés dans les actifs courants ou les passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

La Société a comptabilisé des pertes nettes sur règlement de 630 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (pertes nettes sur règlement de 454 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

b) Swaps de devises croisées – détenus à des fins de transaction

Selon les modalités de la facilité renouvelable de la Société (note 17), la Société peut emprunter, soit en dollars américains au taux de base des États-Unis majoré d'un écart se situant entre 0,0 % et 1,5 % ou au taux basé sur le SOFR à terme ajusté majoré d'un écart se situant entre 1,0 % et 2,5 %, soit en dollars canadiens au taux préférentiel canadien majoré d'un écart se situant entre 0,0 % et 1,5 % ou au taux composé quotidien ajusté, ou au taux CORRA à terme, majoré d'un écart se situant entre 1,0 % et 2,5 %. Afin de bénéficier des économies d'intérêts, la Société a effectivement créé un équivalent synthétique à un emprunt en dollars canadiens au taux CORRA majoré d'un écart sur un notionnel désigné en empruntant sur la facilité libellée en dollars américains au SOFR majoré d'un écart, et en l'échangeant contre un taux CORRA majoré d'un écart au moyen d'un swap de devises croisées.

14. Instruments financiers (suite)

L'objectif de cette stratégie est de permettre des économies de coûts sans risque de change puisque les modalités du financement au SOFR des États-Unis et du swap de devises croisées correspondent exactement (notionnel en dollars américains, SOFR, dates de transaction et d'échéance). Les pertes (profits) sur les swaps de devises croisées sont contrebalancés par des profits (pertes) équivalents à la conversion de la partie de la couverture économique, libellée en dollars américains, de la facilité en raison des modalités financières qui sont exactement les mêmes.

Le profit net ou la perte nette sur ces instruments financiers dérivés est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net selon la nature de l'élément couvert économiquement, soit la facilité (note 17), et est donc présenté dans les intérêts sur les obligations locatives, la conversion des monnaies étrangères et les autres charges financières. Les swaps de devises croisées en vigueur viennent contractuellement à échéance dans moins de douze mois. Par conséquent, ils sont présentés dans les actifs courants ou les passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les pertes (profits) sur règlement des swaps de devises croisées ont été contrebalancés par des profits (pertes) équivalents sur la dette à long terme dans les états du résultat net et sont portés en réduction de la dette à long terme dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. La Société a comptabilisé un profit net sur règlement de 6 509 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (profit net sur règlement de 5 104 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

c) Swaps de taux d'intérêt – couvertures de flux de trésorerie

En février et en mars 2023, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt de référence sur les emprunts à taux variable prélevés sur la facilité. Les emprunts sur la facilité portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart, mais le risque couvert est désigné comme étant seulement la composante taux variable de l'exposition totale au risque de taux d'intérêt, excluant l'écart. Pour gérer ce risque, les swaps de taux d'intérêt consistent à échanger le taux composé quotidien ajusté CORRA contre un taux fixe, se situant entre 3,7 % et 4,2 %, appliqué au notionnel de chaque contrat. Les intérêts sont réglés chaque trimestre. Les contrats de swap de taux d'intérêt viennent à échéance le 26 février 2026.

Les swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et répondent aux exigences de la comptabilité de couverture. Afin de démontrer l'existence d'une relation économique entre les emprunts à taux variable et les swaps de taux d'intérêt, une évaluation prospective de l'efficacité a été effectuée à la création, et une telle évaluation est aussi effectuée à chaque période de présentation de l'information financière trimestrielle. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1, puisque le montant notionnel des emprunts à taux variable est équivalent au montant notionnel des swaps de taux d'intérêt. La couverture pourrait s'avérer inefficace en raison du risque de crédit d'une contrepartie, de différences entre l'échéancier des flux de trésorerie, des variations du taux variable, ainsi que de toute autre variation des taux de référence ayant une incidence sur les couvertures ou sur les expositions couvertes.

14. Instruments financiers (suite)

La partie efficace des variations de la juste valeur de ces contrats est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et le montant du cumul est porté dans une réserve de couverture. La Société a comptabilisé un profit de 1 621 \$ (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 445 \$) dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (une perte de 2 071 \$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 697 \$, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Il n'y a pas eu de partie inefficace liée à ces contrats pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024. Les swaps de taux d'intérêt en vigueur viennent contractuellement à échéance dans moins de 12 mois. Par conséquent, ils sont présentés dans les actifs courants ou les passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et les passifs financiers qui sont inscrits dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui repose sur l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Les niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (soit des données non observables). En raison de la nature des données d'entrée non observables, il peut subsister une incertitude à l'égard de l'évaluation des instruments financiers de niveau 3, et le recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation de la juste valeur. Par ailleurs, diverses données d'entrée non observables ne sont pas nécessairement liées directement, et diverses relations entre les données pourraient raisonnablement s'appliquer.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

14. Instruments financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière et classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	Au 31 décembre 2025				
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 679	—	—	—	41 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	1 851	—	—	—	1 851
Placements	—	—	380	8 725	9 105
Créances clients et autres débiteurs	151 069	—	—	—	151 069
Billet à ordre ¹⁾	—	—	—	15 774	15 774
Placements à long terme	—	—	—	20 690	20 690
Autres actifs non courants	466	—	—	—	466
	195 065	—	380	45 189	240 634
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	145 910	—	—	—	145 910
Instruments financiers dérivés ²⁾	—	—	7 209	—	7 209
Dépôts-clients	99	—	—	—	99
Dettes à long terme	522 423	—	—	—	522 423
Débetures	176 443	—	—	—	176 443
Obligations au titre des acquisitions ³⁾	—	—	—	2 522	2 522
	844 875	—	7 209	2 522	854 606

¹⁾ Comprend un montant de 4 467 \$ présenté dans les créances clients et autres débiteurs et un montant de 11 307 \$ présenté dans les autres actifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

²⁾ Inclus dans la tranche courante des passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

³⁾ Représente les obligations au titre du prix d'achat et des honoraires de performance liées à l'acquisition d'actions additionnelles d'une plateforme de placement immobilier (note 4). Les obligations au titre des acquisitions sont incluses dans les autres passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

14. Instruments financiers (suite)

	Au 31 décembre 2024				
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 356	—	—	—	35 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	2 109	—	—	—	2 109
Placements	—	—	331	8 873	9 204
Créances clients et autres débiteurs	148 501	—	—	—	148 501
Billet à ordre ¹⁾	—	—	—	21 683	21 683
Placements à long terme	—	—	—	16 952	16 952
Instruments financiers dérivés ²⁾	—	—	12 892	—	12 892
	185 966	—	13 223	47 508	246 697
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	151 964	—	—	—	151 964
Instruments financiers dérivés ³⁾	—	—	3 453	—	3 453
Dépôts-clients	159	—	—	—	159
Dette à long terme	534 447	—	—	—	534 447
Débentures	164 939	—	—	—	164 939
	851 509	—	3 453	—	854 962

¹⁾ Comprend un montant de 5 510 \$ présenté dans les créances clients et autres débiteurs et un montant de 16 173 \$ présenté dans les autres actifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

²⁾ Inclus dans la tranche courante des actifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

³⁾ Comprend un montant de 2 642 \$ présenté dans les autres passifs non courants et un montant de 811 \$ présenté dans la tranche courante des passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

Niveau 3

Billet à ordre – Wilkinson Global Asset Management LLC (« WGAM »)

Le 31 décembre 2020, la Société a conclu la vente de la totalité de sa participation dans WGAM en contrepartie d'un billet à ordre émis par WGAM pour un notionnel de 35 655 \$ (27 987 \$ US). Aux termes de l'entente, le billet à ordre porte intérêt au taux SOFR à trois mois majoré d'une prime de 3,1 % au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Le capital et les intérêts relatifs au billet à ordre seront remboursables à la Société par le biais de versements trimestriels fondés sur un montant de produits déterminé pour chaque trimestre, avec un remboursement annuel minimal de 1 750 \$ US. Le billet à ordre est garanti par les participations des membres et les actifs de WGAM.

Le billet à ordre est un actif financier comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net et il a été classé comme un instrument évalué au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur actualisée du billet à ordre a été évaluée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales données d'entrée de niveau 3 utilisées par la Société pour évaluer le billet à ordre sont tirées de données non observables, à savoir les prévisions des actifs sous gestion, les prévisions des produits et le taux d'actualisation ajusté en fonction de la qualité du crédit, qui reflètent l'échéance estimative du billet à ordre. La Société utilise un taux d'actualisation variant entre 7,0 % et 9,0 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024. La juste valeur de l'instrument s'établissait à 15 774 \$ (11 507 \$ US) au 31 décembre 2025 (21 683 \$ [15 076 \$ US] au 31 décembre 2024).

14. Instruments financiers (suite)

La Société a varié les principales données d'entrée non observables comme le taux d'actualisation ajusté en fonction de la qualité du crédit, les actifs sous gestion et les prévisions des produits et a établi une fourchette des justes valeurs raisonnables variant entre 15 330 \$ (11 183 \$ US) et 15 928 \$ (11 619 \$ US) au 31 décembre 2025 (entre 20 993 \$ [14 597 \$ US] et 21 922 \$ [15 242 \$ US] au 31 décembre 2024).

Placements

Les placements classés dans le niveau 3 sont des placements dans des fonds alternatifs privés gérés par la Société. Les placements sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture en fonction de la valeur liquidative des fonds sous-jacents. Une diminution ou une augmentation de 10 % de la juste valeur des placements de niveau 3 de la Société se traduirait par des valeurs de 26 474 \$ et de 32 357 \$ au 31 décembre 2025, respectivement (23 243 \$ et 28 408 \$ au 31 décembre 2024).

Obligations au titre des acquisitions – Plateforme de placement immobilier acquise

Obligation au titre du prix d'achat

La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés aux vendeurs à titre de contrepartie éventuelle. Les principales données d'entrée de niveau 3 utilisées par la Société pour évaluer l'obligation au titre du prix d'achat sont dérivées de données d'entrée non observables fondées sur les actifs sous gestion (au sens donné à ce terme dans la convention d'achat d'actions) prévus et du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque.

La juste valeur de l'obligation au titre du prix d'achat s'établissait à 1 007 \$ au 31 décembre 2025. La Société a varié les données d'entrée non observables importantes au moyen d'un taux d'actualisation variant entre 9,0 % et 11,0 %, et elle a établi une fourchette des justes valeurs raisonnables variant entre 1 044 \$ et 972 \$ pour son obligation au titre du prix d'achat au 31 décembre 2025.

Obligation au titre des honoraires de performance

En vertu d'une entente conclue dans le cadre de l'acquisition d'actions additionnelles d'une plateforme de placement immobilier (note 4), la Société percevra des honoraires de performance futurs et en versera une tranche aux actionnaires membres de la direction selon une répartition convenue. Le droit de percevoir des honoraires de performance est un actif sur contrat, et l'obligation de verser des honoraires de performance aux actionnaires membres de la direction est un passif financier évalué conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition. L'actif sur contrat est ultérieurement évalué conformément à IFRS 15, et le passif financier constitue un instrument financier de niveau 3 évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La méthode des flux de trésorerie actualisés a été utilisée pour évaluer la valeur actualisée des honoraires de performance futurs attendus devant être versés aux actionnaires membres de la direction. Les principales données d'entrée de niveau 3 utilisées par la Société pour évaluer l'obligation au titre des honoraires de performance sont dérivées de données d'entrée non observables, y compris les bénéfices estimatifs futurs générés par les placements sous-jacents et le taux d'actualisation ajusté en fonction du risque.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

14. Instruments financiers (suite)

La juste valeur de l'obligation au titre des honoraires de performance s'établissait à 1 515 \$ au 31 décembre 2025.

La Société a varié les données d'entrée non observables importantes au moyen d'un taux d'actualisation variant entre 14,0 % et 16,0 %, et elle a établi une fourchette des justes valeurs raisonnables variant entre 1 553 \$ et 1 478 \$ pour son obligation au titre des honoraires de performance au 31 décembre 2025.

Le rapprochement des évaluations de la juste valeur du niveau 3 est présenté ci-dessous :

	Placements	Billet à ordre	Placements à long terme	Obligations au titre des acquisitions ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au 31 décembre 2024	8 873	21 683	16 952	—	47 508
Ajouts résultant de regroupements d'entreprises (note 4)	—	—	—	(2 180)	(2 180)
Placements additionnels	2 718	—	3 419	—	6 137
Cession de placements	(2 794)	—	(1 100)	—	(3 894)
Produit reçu	—	(5 658)	—	—	(5 658)
Profit sur les placements, montant net	326	—	1 351	—	1 677
Réévaluation ²⁾	—	(103)	—	—	(103)
Désactualisation ²⁾	—	785	—	(286)	499
Conversion des monnaies étrangères	(398)	(933)	68	(56)	(1 319)
Juste valeur au 31 décembre 2025	8 725	15 774	20 690	(2 522)	42 667

¹⁾ Représente les obligations au titre du prix d'achat et des honoraires de performance liées à l'acquisition d'actions additionnelles d'une plateforme de placement immobilier (note 4).

²⁾ Montants comptabilisés au poste Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat et autres, dans les états consolidés du résultat net.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

14. Instruments financiers (suite)

	Placements	Billet à ordre	Placements à long terme	Créditeurs et charges à payer	Obligations au titre du prix d'achat ¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au 31 décembre 2023	8 260	23 002	11 655	(79)	(11 970)	30 868
Placements additionnels	2 547	—	6 658	—	—	9 205
Cession de placements	(3 389)	—	(1 817)	—	—	(5 206)
Produit reçu	—	(6 062)	—	—	—	(6 062)
Profit sur les placements, montant net	676	—	131	—	—	807
Règlements	—	—	—	111	12 395	12 506
Réévaluation ²⁾	—	1 122	—	(32)	—	1 090
Désactualisation ²⁾	—	1 681	—	—	(56)	1 625
Conversion des monnaies étrangères	779	1 940	325	—	(369)	2 675
Juste valeur au 31 décembre 2024	8 873	21 683	16 952	—	—	47 508

¹⁾ Se rapportant au regroupement d'entreprises impliquant Clearwater et ayant été entièrement réglées en juillet 2024.

²⁾ Montants comptabilisés au poste Désactualisation et variation de la juste valeur des obligations au titre du prix d'achat et autres, dans les états consolidés du résultat net.

15. Crédoeurs et charges à payer

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	50 775	56 301
Provision pour réclamations (note 27)	9 802	9 335
Salaires et vacances à payer	1 860	2 455
Primes et commissions à payer	75 695	74 984
Impôt sur le résultat à payer	6 688	7 559
Taxes de vente à payer	1 090	1 330
	145 910	151 964

16. Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos les 31 décembre.

	2025	2024
	\$	\$
Impôt exigible	26 451	21 247
Impôt différé (recouvrement)	(9 287)	(6 539)
	17 164	14 708

Pour les exercices clos les 31 décembre, la charge d'impôt de la Société diffère comme suit des montants qui auraient été obtenus au moyen des taux d'impôt fédéral canadien et provinciaux combinés prévus par la loi.

	2025	2024
	\$	\$
Résultat avant l'impôt sur le résultat	68 721	49 970
Taux d'impôt fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi	26,4 %	26,4 %
Charge d'impôt calculée selon le taux d'impôt combiné prévu par la loi	18 142	13 192
Incidence des écarts entre les taux d'impôt au Canada et à l'étranger	154	(192)
Éléments non déductibles et non imposables ¹⁾	2 118	(170)
Variation de l'impôt sur le résultat différé non comptabilisé	(90)	1 151
Regroupements d'entreprises (note 4) ²⁾	(3 129)	—
Ajustements fiscaux d'exercices antérieurs	(31)	727
	17 164	14 708

¹⁾ Comprend principalement les charges liées aux acquisitions sans effet sur la trésorerie résultant d'un regroupement d'entreprises (note 4) et la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles qui n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur le résultat.

²⁾ Se rapporte à la réévaluation d'un placement lié à une acquisition.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

16. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau suivant présente la variation des actifs et passifs d'impôt différé au cours des exercices, sans tenir compte de la compensation des soldes au sein d'une même juridiction fiscale.

	Actifs et obligations selon IFRS 16	Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	Provisions de restructuration	Report de pertes en avant	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2024	5 537	(2 060)	216	34 962	(23 160)	(2 346)	15 045	28 194
Imputé au résultat net	(468)	(287)	590	269	3 679	507	4 997	9 287
Regroupements d'entreprises ⁴⁾	—	—	—	—	(1 540)	—	—	(1 540)
Imputé aux autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	(445)	(445)
Imputé au surplus d'apport	—	—	—	—	—	—	153	153
Conversion des monnaies étrangères	—	—	—	(872)	(662)	—	(82)	(1 616)
Solde au 31 décembre 2025	5 069	(2 347)	806	34 359	(21 683)	(1 839)	19 668	34 033
Solde au 31 décembre 2023	5 871	(2 114)	269	31 143	(21 461)	(2 199)	7 846	19 355
Imputé au résultat net	(334)	54	(53)	3 562	(2 572)	(147)	6 029	6 539
Imputé aux autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	697	697
Reclassement vers l'impôt sur le résultat à payer	—	—	—	(979)	—	—	—	(979)
Imputé au surplus d'apport	—	—	—	—	—	—	395	395
Conversion des monnaies étrangères	—	—	—	1 236	873	—	78	2 187
Solde au 31 décembre 2024	5 537	(2 060)	216	34 962	(23 160)	(2 346)	15 045	28 194

Présentation dans les états financiers aux 31 décembre :

	2025	2024
	\$	\$
Actifs d'impôt sur le résultat différé non courants	40 366	35 529
Passifs d'impôt sur le résultat différé non courants	(6 333)	(7 335)
Total	34 033	28 194

17. Dette à long terme

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	523 811	536 292
Charges de financement différées	(1 388)	(1 845)
	522 423	534 447

Facilité de crédit

Le 20 avril 2022, la Société a conclu la septième entente de crédit modifiée et mise à jour (l'« entente de crédit ») qui comprend une facilité renouvelable non garantie de premier rang de 700 000 \$ (la « facilité ») et qui peut être utilisée au gré de la Société pour des retraits en dollars canadiens ou en dollars américains.

En décembre 2024, la date d'échéance de la facilité a été reportée du 20 avril 2026 au 20 décembre 2028. Chaque année, il est possible de demander une prorogation de un an de la facilité, mais celle-ci ne peut être prorogée au-delà de quatre ans après la date d'entrée en vigueur de la prorogation. La Société peut demander une augmentation de la limite maximale disponible aux termes de la facilité pouvant aller jusqu'à 200 000 \$, sous réserve de l'acceptation des prêteurs.

La facilité porte intérêt à taux variable en fonction de la monnaie dans laquelle la somme est prélevée. Les taux d'intérêt sont fondés sur le taux préférentiel canadien, sur le taux composé quotidien ajusté ou taux CORRA à terme, sur le taux de base des États-Unis ou sur le SOFR à terme ajusté qui, dans tous les cas, est majoré d'un écart établi en fonction du ratio trimestriel de la dette à long terme sur le BAIIA défini dans l'entente de crédit.

Au 31 décembre 2025, le montant total prélevé sur la facilité se chiffrait à 523 811 \$ dont une tranche de 519 028 \$ (378 645 \$ US) prélevée en dollars américains et une tranche de 4 783 \$ prélevée en dollars canadiens. Du montant de 378 645 \$ prélevé en dollars américains, une tranche de 298 645 \$ US était couverte au moyen d'un swap de devises croisées au 31 décembre 2025. Au 31 décembre 2024, le montant prélevé sur la facilité se chiffrait à 536 292 \$ et avait été prélevé entièrement en dollars américains, soit un montant de 372 900 \$ US. Sur les 372 900 \$ US prélevés en dollars américains sur la facilité, une somme de 268 900 \$ US était couverte par un swap de devises croisées au 31 décembre 2024.

Selon les modalités de l'entente de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien de ratios financiers minimaux. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Société se conformait à l'ensemble des clauses restrictives aux termes de l'entente de crédit.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

17. Dette à long terme (suite)

Rapprochement de la dette à long terme découlant des activités de financement pour les exercices clos les 31 décembre :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	534 447	490 922
Flux de trésorerie		
Produit (remboursement) des emprunts	7 470	(829)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	—	(1 317)
Variation des éléments hors trésorerie		
Amortissement des charges de financement différées	505	412
Conversion des monnaies étrangères ¹⁾	(19 999)	45 259
Solde à la fin de l'exercice	522 423	534 447

¹⁾ L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur la dette à long terme est contrebalancée par une perte de 12 855 \$ (2024 – profit de 32 823 \$) sur les swaps de devises croisées (note 14).

18. Débentures

Le solde des débentures s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Débeture hybride à 6,0 % échéant le 30 juin 2027	99 784	99 618
Débentures hybrides à 8,25 % rachetées le 31 décembre 2025	—	65 321
Débentures hybrides à 7,75 % échéant le 30 juin 2030	76 659	—
	176 443	164 939

a) Débeture hybride à 6,0 % échéant le 30 juin 2027

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Valeur nominale	100 000	100 000
Moins :		
Frais d'émission	(717)	(717)
Cumul de la charge de désactualisation sur la composante passif	501	335
	99 784	99 618

18. Débentures (suite)

Le 23 juin 2022, la Société a conclu un placement privé visant une débenture hybride subordonnée non garantie de premier rang de 100 000 \$ venant à échéance le 30 juin 2027 (la « débenture hybride à 6,0 % ») auprès du Fonds de solidarité FTQ. La débenture hybride à 6,0 % porte intérêt à un taux de 6,0 % par année, et les intérêts sont payables semestriellement, à terme échu, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2022. Avant le 30 juin 2025, la débenture hybride à 6,0 % sera remboursable en totalité ou en partie, de temps à autre au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat correspondant au montant le plus élevé entre a) 100 % du capital de la débenture remboursée et b) le prix selon le rendement des obligations du Canada, tel qu'il est défini aux termes de la débenture, majoré de l'intérêt cumulé et non versé sur celle-ci. À compter du 30 juin 2025 et avant le 30 juin 2026, la débenture hybride à 6,0 % sera remboursable en totalité ou en partie, et de temps à autre au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat équivalant à 103 % du capital de la débenture remboursée, majoré de l'intérêt cumulé et non versé sur celle-ci. À compter du 30 juin 2026 et avant la date d'échéance du 30 juin 2027, la débenture hybride à 6,0 % sera remboursable en totalité ou en partie, et de temps à autre au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat équivalant à 100 % du capital de la débenture remboursée, majoré de l'intérêt cumulé et non versé sur celle-ci. La Société aura le choix de rembourser le capital de la débenture hybride à 6,0 % exigible au rachat ou à l'échéance le 30 juin 2027 au moyen d'un paiement en trésorerie ou en émettant des actions de catégorie A conformément aux modalités de l'acte de fiducie. La débenture hybride à 6,0 % ne sera pas, à tout moment, convertible en actions de catégorie A au gré des porteurs. La débenture hybride à 6,0 % est comptabilisée au coût amorti, déduction faite des frais d'émission, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Débentures hybrides à 8,25 % rachetées le 31 décembre 2025

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Valeur nominale	67 250	67 250
Moins :		
Frais d'émission	(3 155)	(3 155)
Cumul de la charge de désactualisation sur la composante passif	2 192	1 226
Réévaluation	963	—
Rachat	(67 250)	—
	—	65 321

Le 29 juin 2023, la Société a émis 65 000 débentures hybrides subordonnées non garanties de premier rang échéant le 31 décembre 2026 (les « débentures hybrides à 8,25 % ») pour un produit brut de 65 000 \$. Le 28 juillet 2023, la Société a émis 2 250 débentures hybrides subordonnées non garanties de premier rang à la suite de l'exercice de l'option de surallocation, pour un produit brut de 2 250 \$. Ces débentures viennent également à échéance le 31 décembre 2026.

Le 31 décembre 2025, la Société a racheté toutes les débentures hybrides à 8,25 % émises et en circulation à un prix de rachat équivalant à 100 % du capital, le dernier versement d'intérêt étant à payer le 31 décembre 2025. Un ajustement de réévaluation de 963 \$ représentant les charges de financement différées non amorties a été comptabilisé au titre des intérêts sur les obligations locatives, la conversion des monnaies étrangères et les autres charges financières dans l'état consolidé du résultat net au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

18. Débentures (suite)

c) Débentures hybrides à 7,75 % échéant le 30 juin 2030

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Valeur nominale	80 000	—
Moins :		
Frais d'émission	(3 695)	—
Cumul de la charge de désactualisation sur la composante passif	354	—
	76 659	—

Le 3 juin 2025, la Société a émis 70 000 débentures hybrides subordonnées non garanties de premier rang échéant le 30 juin 2030 (les « débentures hybrides à 7,75 % ») pour un produit brut de 70 000 \$. Le 6 juin 2025, la Société a émis 10 000 débentures hybrides subordonnées non garanties de premier rang à la suite de l'exercice de l'option de surallocation, pour un produit brut de 10 000 \$. Ces débentures viennent également à échéance le 30 juin 2030. Les débentures hybrides à 7,75 % portent intérêt à un taux de 7,75 % par année, et les intérêts sont payables semestriellement, à terme échu, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, le premier versement d'intérêt étant à payer le 31 décembre 2025. Les débentures hybrides à 7,75 % ne seront pas remboursables avant le 30 juin 2028, sauf si certaines conditions sont réunies après un changement de contrôle de la Société. À compter du 30 juin 2028 et avant le 30 juin 2029, les débentures hybrides à 7,75 % seront remboursables en totalité ou en partie, et de temps à autre au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat équivalant à environ 104 % du capital de la débenture remboursée, majoré de l'intérêt cumulé et non versé sur celle-ci. À compter du 30 juin 2029 et avant la date d'échéance du 30 juin 2030, les débentures hybrides à 7,75 % seront remboursables en totalité ou en partie, et de temps à autre au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat équivalant à 100 % du capital de la débenture remboursée, majoré de l'intérêt cumulé et non versé sur celle-ci. La Société aura le choix de rembourser le capital des débentures hybrides à 7,75 % exigible au rachat ou à l'échéance le 30 juin 2030 au moyen d'un paiement en trésorerie ou en émettant des actions de catégorie A conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les débentures hybrides à 7,75 % ne seront pas, à tout moment, convertibles en actions de catégorie A au gré des porteurs. Les débentures hybrides à 7,75 % sont comptabilisées au coût amorti, déduction faite des frais d'émission, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

19. Capital social et cumul des autres éléments du résultat global

Autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Les actions de catégorie B ne peuvent être émises qu'à l'intention de Fiera Capital S.E.C.

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, les actions de catégorie A et les actions de catégorie B sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et sont traitées comme si elles faisaient partie d'une seule et même catégorie. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont égalité de rang en ce qui a trait au paiement de dividendes, au remboursement de capital et aux distributions d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.

Les détenteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B en circulation ont le droit de recevoir des dividendes au moyen des actifs légalement disponibles à ce moment, selon des montants et sous la forme que le conseil d'administration déterminera à l'occasion, sans distinguer les actions de catégorie A des actions de catégorie B ou privilégier une catégorie sur l'autre.

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B donnent chacune un droit de vote dans toutes les questions autres que l'élection des administrateurs. En ce qui a trait à cette élection, les détenteurs d'actions de catégorie A peuvent élire, en votant séparément en tant que catégorie, le tiers des membres du conseil d'administration, tandis que les détenteurs d'actions de catégorie B peuvent élire, en votant séparément en tant que catégorie, les deux tiers des membres du conseil d'administration de la Société.

Les actions de catégorie A ne sont pas convertibles en actions d'autres catégories. Les actions de catégorie B sont convertibles en actions de catégorie A à raison de une pour une, au gré des détenteurs, tant que Fiera Capital S.E.C. est sous le contrôle des actionnaires actuels de Fiera Capital S.E.C. ou qu'elle détient au moins 20 % du nombre total des actions de catégorie A et des actions de catégorie B émises et en circulation.

Les actions n'ont pas de valeur nominale.

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et conféreront à leurs porteurs priorité de rang, tant sur le plan des dividendes que du rendement du capital investi, sur les porteurs d'actions de catégorie A, les porteurs d'actions de catégorie B ainsi que les porteurs de toute autre action ayant un rang inférieur aux actions privilégiées. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer aux porteurs d'actions privilégiées. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

19. Capital social et cumul des autres éléments du résultat global (suite)

Le tableau qui suit présente le détail des actions ordinaires émises, entièrement réglées et en circulation.

	Actions de catégorie A		Actions de catégorie B		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Au 31 décembre 2024	88 399 954	814 180	19 412 401	30 891	107 812 355	845 071
Émission d'actions						
Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions assujetties à des restrictions et unités assorties de droits à la plus-value réglées	296 316	2 046	—	—	296 316	2 046
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	116 182	677	—	—	116 182	677
Rachat et annulation d'actions	(1 602 016)	(14 736)	—	—	(1 602 016)	(14 736)
Au 31 décembre 2025	87 210 436	802 167	19 412 401	30 891	106 622 837	833 058
Au 31 décembre 2023	85 694 246	798 469	19 412 401	30 891	105 106 647	829 360
Émission d'actions						
Actions émises en guise de règlement des obligations au titre du prix d'achat	1 378 829	9 958	—	—	1 378 829	9 958
Unités d'actions liées au rendement, unités d'actions assujetties à des restrictions et unités assorties de droits à la plus-value réglées	2 025 849	12 242	—	—	2 025 849	12 242
Actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes	71 896	660	—	—	71 896	660
Rachat et annulation d'actions	(770 866)	(7 149)	—	—	(770 866)	(7 149)
Au 31 décembre 2024	88 399 954	814 180	19 412 401	30 891	107 812 355	845 071

Rachat et annulation d'actions

Le 8 août 2025, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») visant le rachat à des fins d'annulation d'un nombre maximal de 4 000 000 d'actions de catégorie A, soit environ 4,6 % de ses actions de catégorie A émises et en circulation au 4 août 2025, sur une période de 12 mois débutant le 16 août 2025 et se terminant au plus tard le 15 août 2026 (l'« offre publique de rachat renouvelée »). La précédente offre publique de rachat a débuté le 16 août 2024 et a pris fin le 15 août 2025 (la « précédente offre publique de rachat »). En vertu de la précédente offre publique de rachat, la Société était aussi autorisée à racheter à des fins d'annulation un nombre maximal de 4 000 000 d'actions de catégorie A.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a racheté et annulé 1 602 016 actions de catégorie A dans le cadre de la précédente offre publique de rachat de la Société, pour une contrepartie totale de 9 824 \$. La différence entre la valeur comptable de 14 736 \$ des actions rachetées et la contrepartie payée de 9 824 \$ a été comptabilisée dans le surplus d'apport.

19. Capital social et cumul des autres éléments du résultat global (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a racheté et annulé 770 866 actions de catégorie A dans le cadre de l'offre publique de rachat de la Société alors en vigueur, pour une contrepartie totale de 6 113 \$, soit 510 866 actions de catégorie A rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat de la Société ayant débuté le 16 août 2023 et pris fin le 15 août 2024, pour une contrepartie totale de 4 057 \$, et 260 000 actions de catégorie A ont été rachetées dans le cadre de la précédente offre publique de rachat de la Société pour une contrepartie totale de 2 056 \$. La différence entre la valeur comptable de 7 149 \$ des actions rachetées et la contrepartie payée de 6 113 \$ a été comptabilisée dans le surplus d'apport.

Dividendes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a déclaré des dividendes totalisant 58 070 \$ (0,540 \$ par action au total) sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B avec droit de vote spécial (les « actions de catégorie B »). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a déclaré des dividendes totalisant 91 846 \$ (0,861 \$ par action au total) sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 172 552 actions de catégorie A ont été rachetées sur le marché libre pour un montant de 1 101 \$ en vue de régler les dividendes aux termes du régime de réinvestissement des dividendes. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 116 182 actions de catégorie A ont été émises lors d'un réinvestissement des dividendes de 677 \$ aux termes du régime de réinvestissement des dividendes. Ces nouvelles actions ont été émises sur le capital moyennant un escompte de néant. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 276 877 actions de catégorie A ont été achetées sur le marché libre pour un montant de 2 086 \$ en vue de régler les dividendes aux termes du régime de réinvestissement des dividendes, et 71 896 actions de catégories A ont été émises lors d'un réinvestissement des dividendes de 660 \$. Ces nouvelles actions ont été émises sur le capital moyennant un escompte de néant.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)

Le RRD offre aux actionnaires de la Société l'option que les dividendes en trésorerie sur leurs actions de catégorie A soient automatiquement réinvestis dans des actions de catégorie A additionnelles. Au gré de la Société, les actions émises pour régler le paiement de dividende aux termes du RRD peuvent l'être sous la forme d'actions nouvellement émises, d'actions acquises sur le marché libre ou d'une combinaison des deux. La Société peut également, de temps à autre, à son gré, offrir un escompte d'au plus 5,0 % sur le cours moyen des actions nouvelles émises.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente les composantes du cumul des autres éléments du résultat global.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	(424)	(2 045)
Conversion des monnaies étrangères non réalisée à la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	(2 678)	4 835
	(3 102)	2 790

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

20. Résultat par action

Le tableau qui suit présente le résultat de base et dilué par action et le rapprochement du nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat de base et dilué par action.

	2025	2024
	\$	\$
Résultat net attribuable aux actionnaires	39 047	24 987
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	107 394 187	107 059 637
Effet des attributions fondées sur des actions dilutives, des obligations au titre du prix d'achat à payer en actions et des débetures	20 816 464	1 839 564
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	128 210 651	108 899 201
Résultat de base par action	0,36	0,23
Résultat dilué par action	0,34	0,23

L'effet dilutif du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du résultat net s'établit comme suit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre			
	2025	2025	2024	2024
	Nombre d'actions	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat net
Attributions fondées sur des actions à payer	3 838 535	—	1 839 564	—
Débeture hybride à 6 % ¹⁾	16 977 929	4 523	—	—
Débetures hybrides à 7,75 % ²⁾	—	—	—	—
Débetures hybrides à 8,25 % ³⁾	—	—	—	—
	20 816 464	4 523	1 839 564	—

¹⁾ Effet antidilutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

²⁾ Effet antidilutif pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

³⁾ Effet antidilutif pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

21. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

En vertu du régime d'options sur actions de la Société, le prix d'exercice de chaque option sur actions est égal au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la TSX au cours des cinq jours de négociation précédant immédiatement la date d'attribution des options sur actions. Le conseil d'administration peut déterminer la durée maximale pendant laquelle les options sont attribuées et le moment où chaque option devient exerçable et si elles seront exerçables par échelonnement ou en fonction d'un calendrier d'acquisition des droits.

Ce qui suit résume l'évolution des régimes d'options sur actions de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

		2025		2024
	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	2 368 000	11,37	2 748 000	11,53
Attributions	420 000	6,40	—	—
Échéances	(125 000)	11,46	(380 000)	12,55
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 663 000	10,58	2 368 000	11,37
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 380 500	11,76	1 168 000	12,75

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une charge de 286 \$ pour les options sur actions (charge de 327 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes afin de déterminer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	2025	2024
Rendement de l'action (%)	13,07	—
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,80	—
Durée de vie attendue (années)	6,50	—
Volatilité attendue du cours de l'action (%)	35,50	—
Juste valeur moyenne pondérée (\$)	0,44	—

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique du cours de l'action de la Société. Le taux d'intérêt sans risque utilisé est égal au rendement, à la date d'attribution, des obligations du gouvernement du Canada dont la durée se rapproche de la durée de vie attendue des options.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant dresse un sommaire des options sur actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2025.

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante en années	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions de catégorie A	Prix d'exercice moyen pondéré
			\$		\$
De 5,75 à 8,50	645 000	7,46	6,19	225 000	5,79
De 8,51 à 10,00	100 000	7,18	8,76	—	—
De 10,01 à 11,50	600 000	5,64	10,47	—	—
De 11,51 à 13,00	538 000	1,56	12,23	463 000	12,23
De 13,01 à 14,00	750 000	1,88	13,33	662 500	13,33
De 14,01 à 15,00	30 000	0,50	14,57	30 000	14,57
Total	2 663 000	4,20	10,58	1 380 500	11,76

b) Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)

Les unités d'actions différées sont attribuées en vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs ou de la version modifiée et mise à jour du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, tous deux approuvés par le conseil d'administration le 13 avril 2022. Aux termes de ce régime, la Société peut, à son gré, régler l'octroi des UAD en trésorerie ou en actions. Le régime d'UAD a pour objectif d'offrir aux participants une rémunération sous une forme qui permet de mieux harmoniser les intérêts des participants et ceux des actionnaires de la Société, tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le tableau qui suit présente les transactions survenues au sein du régime d'UAD de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	2025	2024
Unités en circulation à l'ouverture de l'exercice	184 686	125 050
Règlements	—	(37 745)
Réinvestissements au lieu de versements de dividendes	22 191	19 163
Attributions	117 203	78 218
Unités en circulation à la clôture de l'exercice	324 080	184 686

Une UAD équivaut à une action de catégorie A de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé une charge de 343 \$ au titre de ces régimes (charge de 1 242 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

La valeur totale des attributions octroyées aux termes du régime d'UAD de la Société s'est établie à 786 \$ et à 602 \$, respectivement, au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun règlement (montant de 337 \$ payé en trésorerie en règlement des UAR dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, la Société avait un passif de 2 009 \$ pour les unités en circulation en vertu du régime d'UAD (1 666 \$ au 31 décembre 2024).

c) Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (« UAR »)

Des UAR sont attribuées en vertu de la version modifiée et mise à jour du régime d'UAR approuvée par le conseil le 13 avril 2022. Aux termes de ce régime, la Société peut, à son gré, régler l'octroi des UAR en trésorerie ou en actions. Le régime d'UAR a pour objectif d'offrir aux employés admissibles la chance d'acquérir des UAR afin de fidéliser les employés clés et de leur permettre de participer à la croissance et au développement de la Société, et de mieux aligner les intérêts des participants au régime d'UAR avec les intérêts à long terme des actionnaires de la Société.

Le tableau qui suit présente les transactions survenues au sein du régime d'UAR de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	2025	2024
Unités en circulation à l'ouverture de l'exercice	—	16 953
Règlements	—	(17 385)
Réinvestissements au lieu de versements de dividendes	64 918	432
Attributions	732 498	—
Renonciations/annulations	(35 074)	—
Unités en circulation à la clôture de l'exercice	762 342	—

Une UAR équivaut à une action de catégorie A de la Société. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a comptabilisé une charge de 3 053 \$ et de 4 189 \$, respectivement, à l'égard du régime d'UAR.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des UAR ont été émises pour une valeur de 4 689 \$, et celles-ci étaient principalement associées à une attribution d'UAR octroyée en 2024 en fonction de conditions de performance liées à l'exercice 2024. Aucune UAR n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant en trésorerie de 3 358 \$ a été payé en règlement d'une attribution d'UAR dont l'acquisition des droits a été accélérée en 2024 (17 385 actions de catégorie A ont été émises en règlement des UAR dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, la Société avait un passif s'élevant à 3 677 \$ lié au régime d'UAR (4 124 \$ au 31 décembre 2024).

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

d) Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions à règlement en trésorerie (« UAR en trésorerie »)

Des UAR en trésorerie sont attribuées en vertu de la version modifiée et mise à jour du régime d'UAR approuvée par le conseil le 13 avril 2022. Le régime d'UAR en trésorerie a pour objectif d'offrir aux employés admissibles la chance d'acquérir des unités d'actions assujetties à des restrictions afin de fidéliser les employés clés et de leur permettre de participer à la croissance et au développement de la Société et de mieux aligner les intérêts des participants au régime d'UAR en trésorerie avec les intérêts à long terme des actionnaires de la Société. Toutes les UAR attribuées aux termes de ce régime seront réglées en trésorerie.

Le tableau qui suit présente les transactions survenues au sein du régime d'UAR en trésorerie de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	2025	2024
Unités en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 026 249	762 202
Règlements	(572 993)	(298 859)
Renonciations/annulations	(104 302)	—
Réinvestissements au lieu de versements de dividendes	116 521	106 644
Attributions	889 587	456 262
Unités en circulation à la clôture de l'exercice	1 355 062	1 026 249

Les UAR à règlement en trésorerie équivalent à une action de catégorie A de la Société. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a comptabilisé une charge de 3 837 \$ et de 4 537 \$, respectivement, à l'égard de ces attributions.

La valeur totale des attributions octroyées aux termes du régime d'UAR en trésorerie de la Société s'est établie à 5 588 \$ et à 3 693 \$, respectivement, au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 3 661 \$ a été payé en règlement d'unités dont les droits ont été acquis (2024 – 2 388 \$). Au 31 décembre 2025, la Société avait un passif s'élevant 4 489 \$ pour les unités en circulation en vertu du régime d'UAR en trésorerie (4 085 \$ au 31 décembre 2024).

e) Régimes d'UALR et d'UADPV applicables aux unités d'exploitation

Des UALR applicables aux unités d'exploitation sont attribuées en vertu de la version modifiée et mise à jour du régime d'UALR et d'UADPV applicable aux unités d'exploitation approuvée par le conseil le 13 avril 2022. Aux termes de ce régime, la Société peut, à son gré, régler les attributions d'UALR et d'UADPV applicables aux unités d'exploitation en trésorerie ou en actions. Des UALR et des UADPV applicables aux unités d'exploitation sont attribuées aux employés admissibles à une valeur d'attribution déterminée par le conseil d'administration comme étant la valeur initiale de l'attribution. Le nombre d'UALR et d'UADPV applicables aux unités d'exploitation attribué à un participant à la date d'attribution est calculé en divisant la valeur d'attribution par la valeur de marché à la date d'attribution.

Les UALR et les UADPV applicables aux unités d'exploitation sont considérées être attribuées lorsque l'avis d'attribution est approuvé par le conseil d'administration et est accepté par l'employé. La date d'acquisition des droits est la date à laquelle toutes les modalités d'acquisition des droits énoncées dans le régime d'UALR et d'UADPV applicable aux unités d'exploitation et la note d'attribution de l'employé ont été satisfaites.

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

Les UALR et les UADPV applicables aux unités d'exploitation dont les droits sont acquis sont réglées conformément aux modalités du régime. La valeur à la date du règlement est déterminée en fonction du produit du nombre d'UALR et d'UADPV applicables aux unités d'exploitation dont les droits sont acquis et de la valeur des unités à la date d'acquisition des droits applicable.

Régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation

La Société a comptabilisé la charge suivante relativement au régime d'UALR applicable aux unités d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

	2025	2024
	\$	\$
Attributions réglées en titres de capitaux propres	2 736	3 499
Attributions réglées en trésorerie	4 852	4 818
	7 588	8 317

La valeur totale des attributions octroyées aux termes du régime d'UALR de la Société applicable aux unités d'exploitation s'est établie à 4 365 \$ et à 3 920 \$, respectivement, au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 296 316 actions de catégorie A ont été émises en règlement des UALR applicables aux unités d'exploitation dont les droits ont été acquis, et un montant de 2 300 \$ a été versé directement aux autorités fiscales au nom des employés afin de couvrir leur obligation fiscale au moment du règlement (679 904 actions de catégorie A émises, et un montant de 6 585 \$ versé directement aux autorités fiscales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant de 524 \$ en trésorerie a été versé en règlement des UALR applicables aux unités d'exploitation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, un montant de 515 \$ en trésorerie a été versé en règlement des UALR applicables aux unités d'exploitation dont les droits ont été acquis, et 149 524 actions de catégorie A ont été achetées sur le marché libre pour un montant de 919 \$ en règlement des UALR applicables aux unités d'exploitation dont les droits ont été acquis, lequel a été comptabilisé dans le surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Au 31 décembre 2025, la Société avait un passif en cours de 8 091 \$ (7 312 \$ au 31 décembre 2024).

Régime d'UADPV applicable aux unités d'exploitation

Aux termes du régime d'UADPV applicable aux unités d'exploitation, les employés admissibles peuvent recevoir un montant équivalent à l'écart entre la valeur de l'entreprise par unité à la date d'acquisition des droits et le prix d'exercice établi à la date d'attribution. Selon l'attribution, les attributions dont les droits sont acquis sont réglées en actions de catégorie A de la Société, ou elles peuvent être réglées en actions de catégorie A ou en trésorerie à la discrétion de la Société.

La Société a comptabilisé la charge ci-dessous relativement au régime d'UADPV applicable aux unités d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Attributions réglées en titres de capitaux propres	1 396	3 190
Attributions réglées en trésorerie	(362)	(337)
	1 034	2 853

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune UADPV n'a été attribuée. La juste valeur à la date d'attribution, selon la méthode de la mise en équivalence, des attributions octroyées aux termes du régime d'UADPV de la Société applicable aux unités d'exploitation s'est établie à 4 184 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun règlement au titre des UADPV. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 1 328 560 actions de catégorie A ont été émises, et un montant de 2 287 \$ a été versé directement aux autorités fiscales au nom des employés afin de couvrir leur obligation fiscale au moment du règlement des UADPV dont les droits sont acquis.

f) Régime d'UALR

Des UALR sont attribuées en vertu de la version modifiée et mise à jour du régime d'unités d'actions liées au rendement approuvé par le conseil le 8 mai 2025. La valeur totale des attributions octroyées aux termes du régime d'UALR de la Société s'est établie à 10 264 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'attribution a été classée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La Société a comptabilisé une charge de 1 159 \$ relativement au régime d'UALR pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Aucune attribution n'a été octroyée ou réglée aux termes du régime d'UALR pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

g) Autres attributions incitatives à long terme

La Société a comptabilisé une charge de 737 \$ et de néant pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, respectivement, au titre d'une autre attribution incitative à long terme pouvant être réglée en trésorerie, en actions de catégorie A ou au moyen d'une combinaison des deux. L'attribution peut être exercée pendant deux périodes débutant en 2028 et en 2029, respectivement. L'attribution est classée à titre de passif fondé sur des actions réglé en trésorerie selon la méthode de règlement prévue de la Société. Le passif en cours au 31 décembre 2025 se chiffrait à 733 \$ (31 décembre 2024 – néant).

h) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Au cours de l'exercice, la Société a instauré un régime d'achat d'actions à l'intention des employés (« RAAE »). Une charge de 448 \$ a été comptabilisée à titre de rémunération fondée sur des actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce qui correspond aux cotisations de contrepartie versées par la Société au RAAE au cours de la période.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

22. Produits

Les activités de service de la Société sont organisées selon trois réseaux de distribution : Marchés institutionnels, Intermédiaires financiers et Gestion privée. Chaque réseau correspond à un sous-ensemble distinct du bassin de clientèle, qui permet à la direction et aux investisseurs de connaître à tout moment la composition de ses actifs sous gestion et de prévoir l'évolution de ces actifs à mesure que la Société déploie ses initiatives en matière de distribution. Les réseaux de distribution constituent les principales catégories autour desquelles les activités de service de la Société s'articulent, et ces catégories continuent de permettre une répartition efficace des capitaux. La direction estime que les renseignements sur les produits tirés des réseaux de distribution sont utiles pour mieux comprendre les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des produits provenant des clients.

	2025	2024
	\$	\$
Marchés institutionnels	352 469	339 074
Intermédiaires financiers	182 411	199 625
Gestion privée	114 846	114 332
Autres produits et quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées ¹⁾	23 271	35 592
	672 997	688 623

¹⁾ Les autres produits et la quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées ne sont pas ventilés par réseau de distribution.

23. Charges selon leur nature

Le tableau suivant présente les frais de vente et charges générales et administratives.

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	289 684	295 783
Frais des gestionnaires externes	90 349	104 649
Services techniques	49 625	46 507
Honoraires professionnels	18 913	21 508
Frais de déplacement et de marketing	18 299	20 228
Frais de référence	11 762	9 785
Charges liées à des contrats de location	6 480	5 906
Assurances, permis et taxes	5 107	4 530
Autres	7 223	5 428
	497 442	514 324

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

23. Charges selon leur nature (suite)

Le tableau suivant présente les salaires et les avantages du personnel.

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires et traitements	242 443	245 288
Coût des régimes de retraite à cotisations définies	5 275	5 022
Retenues à la source	20 002	20 440
Rémunération fondée sur des actions	18 537	21 465
Autres	3 427	3 568
	289 684	295 783

Le personnel de gestion clé correspond aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société et comprend les administrateurs et les principaux dirigeants de la Société. La charge de rémunération relative au personnel de gestion clé s'est établie comme suit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	13 590	10 884
Paiements fondés sur des actions	9 327	11 941
Indemnités de cessation d'emploi	2 350	—

24. Intérêts sur la dette à long terme et les débetures

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	35 222	40 776
Intérêts provenant des instruments financiers dérivés	(3 785)	(5 392)
Intérêts sur les débetures	16 603	12 519
	48 040	47 903

25. Intérêts sur les obligations locatives, la conversion des monnaies étrangères et les autres charges financières

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2025	2024
	\$	\$
Intérêts sur les obligations locatives	2 246	2 582
Amortissement des charges de financement différées	505	412
Autres intérêts	724	(53)
Conversion des monnaies étrangères et variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ¹⁾	(1 461)	10 053
	2 014	12 994

¹⁾ Se rapporte principalement à la réévaluation du change dans le bilan pour la conversion de la dette libellée en dollars américains et des transactions intersociétés entre une entité dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien et des entités dont la monnaie fonctionnelle est une monnaie étrangère.

26. Informations supplémentaires concernant les tableaux consolidés des flux de trésorerie

	2025	2024
	\$	\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(2 107)	7 004
Charges payées d'avance et autres actifs	1 704	13 134
Créditeurs et charges à payer	(37 745)	(56 268)
Tranche courante des passifs fondés sur des actions réglés en trésorerie (note 21)	1 625	8 400
Provisions de restructuration	3 082	(1 869)
Dépôts-clients et produits différés	1 064	(4 332)
	(32 377)	(33 931)

L'impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevait à 21 244 \$ (24 834 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, les charges payées d'avance et autres actifs comprennent un montant d'impôt sur le résultat à recevoir de 5 417 \$ (9 998 \$ au 31 décembre 2024).

27. Engagements, passifs éventuels et provisions pour réclamations

Engagements

La Société a conclu des contrats relatifs à l'utilisation de licences, aux services liés aux logiciels et autres qui viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2030 et par la suite.

Le total des paiements exigibles pour les engagements pour les cinq prochains exercices et par la suite sont les suivants :

	\$
2026	23 009
2027	9 783
2028	4 517
2029	3 324
2030	2 923
Par la suite	—
	43 556

Passifs éventuels et provisions pour réclamations

Dans le cours normal de ses activités, la Société est assujettie à des réclamations et impliquée dans des poursuites ainsi que des enquêtes d'ordre juridique, réglementaire et fiscal. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des démarches judiciaires ont été engagées dans le cadre d'un conflit d'actionnaires à l'égard de Fiera Infrastructure Inc., une filiale de la Société. Comme il existe un certain nombre d'incertitudes intrinsèques concernant ces sujets, individuellement ou collectivement, il est actuellement impossible de prévoir raisonnablement l'issue définitive ou le montant et le calendrier des paiements associés à ces sujets. Compte tenu de l'information dont elle dispose actuellement, la direction estime que la défense ou la résolution de ces sujets, pris individuellement ou collectivement, n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société. La direction évalue régulièrement si les charges à payer ou les provisions constituées à l'égard de ces sujets sont adéquates. La Société souscrit des polices d'assurance susceptibles de fournir une protection contre ces réclamations. Au 31 décembre 2025, le total du passif lié à ces sujets se chiffrait à 9 802 \$ (9 335 \$ au 31 décembre 2024).

28. Gestion du capital

Le capital de la Société se compose du capital social, des résultats non distribués (du déficit), de la dette à long terme et des débentures hybrides, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La Société gère son capital de manière à disposer de sources de financement suffisantes tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires en optimisant l'équilibre entre la dette et les capitaux propres, et de manière à se conformer aux exigences réglementaires et à certaines clauses restrictives exigées par les prêteurs. La Société est tenue de maintenir un fonds de roulement minimal, calculé conformément au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, sur une base non consolidée. Aux 31 décembre 2025 et 2024, elle se conformait à ces exigences. La Société se conformait également aux clauses restrictives liées à l'endettement auxquelles elle était assujettie aux termes de la facilité.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre des actions, racheter et annuler des actions aux termes de l'offre publique de rachat, procéder à l'émission ou au remboursement de titres de créance, ou émettre des actions pour satisfaire aux obligations de paiement au titre de la débenture hybride à 6,0 % et des débentures hybrides à 7,75 %.

29. Transactions entre parties liées

Le 21 juin 2024, la haute direction de la Société et certains membres de son conseil d'administration ont acquis la totalité des parts de Fiera Capital S.E.C. (« Fiera S.E.C. ») et la totalité des actions de Gestion Fiera inc. (« Gestion Fiera ») précédemment détenues par Desjardins Holding financier inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (l'« opération »). L'opération, qui ne comporte aucun acheteur externe, visait les parts de Fiera S.E.C. et les actions de Gestion Fiera (les « titres achetés »), soit 7 257 960 actions de catégorie B et actions de catégorie A de la Société, ce qui représente 6,8 % du nombre total d'actions en circulation à la date de l'opération.

Les titres achetés ont été acquis au prix de 7,25 \$ chacun, pour un prix d'achat total d'environ 53 000 \$. Une partie des titres achetés acquise par la haute direction de la Société a été financée au moyen d'un emprunt de 20 000 \$ qu'une banque canadienne a mis à la disposition de 16121136 Canada Inc. (« ExecCo »), une société constituée par ces membres de la haute direction. Toutes les obligations aux termes de l'emprunt attribuées à ExecCo sont cautionnées par la Société (la « caution de la Société »).

Immédiatement après la conclusion de l'opération, Desjardins Holding financier inc. ne détenait plus aucune part de Fiera S.E.C. ni aucune action de Gestion Fiera, et ne détenait donc aucune participation dans Fiera Capital.

La caution de la Société a été comptabilisée conformément aux principes d'évaluation des contrats de garantie financière d'IFRS 9 *Instruments financiers*. L'exposition maximale de la Société au risque de perte de crédit correspond au capital en cours de la garantie financière et aux intérêts non versés, moins les sommes recouvrables auprès de l'emprunteur, le cas échéant. La probabilité des cas de défaillance aux termes du contrat de prêt a été prise en compte dans l'évaluation de la perte de crédit attendue. Au 31 décembre 2025, la provision en cours pour pertes de crédit liée au contrat de garantie financière se chiffrait à 488 \$ (31 décembre 2024 – 671 \$). La réévaluation de la provision est incluse au poste Autres charges (produits) dans les états consolidés du résultat net, et la provision en cours est incluse au poste Crédoeurs et charges à payer dans les états consolidés de la situation financière.

Corporation Fiera Capital

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire, sauf les données sur les actions et les données par action)

30. Informations sectorielles

La Société a établi qu'il n'y a qu'un secteur d'exploitation à présenter, soit celui des services de gestion d'actifs. Les informations relatives aux zones géographiques de la Société sont présentées dans les tableaux qui suivent :

Produits :

	2025	2024
	\$	\$
Canada	421 891	436 830
États-Unis d'Amérique	137 591	139 145
Europe, Moyen-Orient, Afrique (« EMOA »)	94 985	91 837
Asie	18 530	20 811
	672 997	688 623

Actifs non courants :

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Canada	612 537	630 095
États-Unis d'Amérique	152 826	168 569
EMOA	107 684	92 564
Asie	50 601	54 312
	923 648	945 540

Les produits sont principalement ventilés entre les pays en fonction de l'emplacement du client. Au 31 décembre 2025, les actifs non courants des zones géographiques présentées ci-dessus ne tiennent pas compte de placements à long terme de 20 690 \$, de l'impôt sur le résultat différé de 40 366 \$ et d'autres actifs non courants de 11 307 \$ (16 952 \$, 35 529 \$ et 16 173 \$, respectivement, au 31 décembre 2024).

31. Événements postérieurs à la date de clôture

Déclaration de dividendes

Le 25 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,108 \$ par action de catégorie A et par action de catégorie B, payable le 9 avril 2026 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 11 mars 2026. Le dividende est un dividende admissible aux fins de l'impôt sur le revenu.

32. Informations comparatives

Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2025.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

